



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2017

Mars 2018



© SIP

SOMMAIRE

A.	LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	5
B.	LA COORINDATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS	7
C.	LES SERVICES ET ORGANES.....	8
C.1	Le Service des médias et des communications (SMC).....	8
C.1.1	L'agenda numérique « Digital Luxembourg »	8
C.1.2	Les communications satellitaires et activités spatiales	19
C.1.3	La politique du spectre radioélectrique.....	20
C.1.4	La politique des médias.....	21
C.1.5	Les services postaux.....	25
C.1.6	Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle.....	26
C.2	Le Service information et presse du gouvernement (SIP)	28
C.2.1	Introduction	28
C.2.2	Communication gouvernementale et Internet.....	29
C.2.3	Organisation et relation presse.....	41
C.2.4	Revue de presse	42
C.2.5	Édition et coordination	43
C.2.6	Publication d'avis	45
C.2.7	Open data et accès à l'information	46
C.2.8	Systèmes d'information	48
C.3	Commission d'Économies et de Rationalisation (CER)	50
C.3.1	Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2017 (numerus clausus)	50
C.3.2	L'élaboration de 2.251 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel .	51
C.3.3	L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2017.	51
C.4	Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)	52
C.4.1	Introduction	52
C.4.2	Missions du Haut-Commissariat à la Protection nationale.....	52
C.4.3	Centre national de crise	52
C.4.4	Prévention et gestion de crise	52
C.4.5	Coordination en matière de lutte contre le terrorisme.....	54
C.4.6	Protection des infrastructures critiques	55
C.4.7	Cybersécurité et sécurité des communications.....	55
C.4.8	Demandeurs de protection internationale (DPI)	56
C.4.9	Activités sur le plan international	57
C.5	Service de la communication de crise	60
C.5.1	Stratégies et communication	60
C.5.2	www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU.....	60

C.5.3	Système d'alerte et d'information intégré de la population	60
C.5.4	Relations avec les acteurs nationaux.....	60
C.5.5	Relations internationales - BENELUX	61
C.5.6	Exercices.....	61
C.6	Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA).....	62
C.7	Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	63
C.7.1	Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	63
C.7.2	Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	63
C.8	Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation	65
C.8.1	Passage du Mémorial au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.....	65
C.8.2	Suivi des travaux parlementaires.....	65
C.8.3	Statistiques concernant les publications	67
C.8.4	Outils mis à disposition par le Service central de législation	68
C.8.5	Export de données « Open Data »	69
C.9	Commissariat de la Protection des banques de données de l'État	72
D.	ANNEXES	74
D.1	Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de 2017.....	74
D.2	Déplacements de Monsieur le Premier ministre à l'étranger au cours de l'année 2017.....	75
D.3	Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2017	77

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

Tout comme les années précédentes, l'année 2017 a été marquée par une forte intensité normative tant au niveau de l'accompagnement et du suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure, qu'au niveau de l'élaboration de nouveaux projets.

Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la finalisation de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (Doc. parl. 6030) ont été poursuivis. Le Ministère d'État a accompagné les travaux de la commission parlementaire des institutions et de la révision constitutionnelle en participant à quatorze réunions de ladite commission qui étaient majoritairement consacrées à l'examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État du 14 mars 2017.

Elections

Le Ministère d'État a participé aux travaux législatifs au sein de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle relatifs au projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 (Doc. parl. 7095), travaux qui ont abouti au vote dudit projet de loi en fin de l'année 2017. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 15 décembre 2017, les élections législatives se dérouleront désormais en principe tous les cinq ans pendant le mois d'octobre.

Parallèlement à ce premier projet de loi, le Ministre a déposé un deuxième projet de loi qui modifie aussi bien la loi électorale que la loi relative au référendum national (Doc. parl. 7118). Le projet de loi qui a été déposé en date du 3 mars 2017 vise notamment à simplifier la procédure électorale dans l'intérêt de l'électeur. L'instauration du vote par correspondance en tant qu'alternative au déplacement aux urnes constitue l'innovation majeure au profit des électeurs. Ledit projet a été avisé par le Conseil d'État le 11 octobre 2017.

Le Ministre a déposé une série d'amendements gouvernementaux audit projet de loi en date du 12 octobre 2017, amendements qui ont été suivis par des amendements parlementaires adoptés le 24 novembre.

L'avis complémentaire du Conseil d'État est en attente.

Le projet de loi est censé entrer en vigueur avant les prochaines élections législatives d'octobre 2018.

Administration transparente et ouverte

L'année écoulée a permis d'avancer dans les travaux législatifs sur le projet de loi relative à une administration transparente et ouverte (Doc. parl. 6810).

Au cours de huit réunions, auxquelles a participé le Ministère d'État, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace a procédé à l'examen du projet de loi précité à la lumière de l'avis du Conseil d'État du 28 février 2017 pour adopter finalement une série d'amendements parlementaires dans sa réunion du 17 juillet 2017.

L'avis complémentaire est en attente.

Autorité nationale de sécurité

Le projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et du Code pénal (Doc. parl. 6961) a été déposé le 2 mars 2016.

Ce texte, qui vise principalement à modifier la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité dans le but de renforcer la sécurité juridique de la protection des pièces classifiées sur le territoire luxembourgeois et, accessoirement, à modifier une disposition désuète du Code pénal, a été avisé par le Conseil d'État en date du 24 mai 2016.

Suite à cet avis, le Gouvernement travaille sur l'élaboration d'amendements gouvernementaux.

Traitement des données à caractère personnel par le Service de renseignement de l'État

Le 11 octobre 2016, le Conseil d'État a avisé le projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités de traitement des données à caractère personnel par le Service de renseignement de l'État, qui a pour objet de réglementer le traitement par le Service de renseignement de l'État des informations collectées dans le cadre de ses missions définies par la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État.

Suite à l'avis du Conseil d'État, le Gouvernement a adopté le 13 décembre 2017 une série d'amendements, transmis au Conseil d'État pour avis complémentaire.

Service Information et Presse

Un avant-projet de loi a été élaboré par le Ministère d'État en collaboration avec le Service information et presse afin d'adapter son cadre et ses missions aux nouveaux défis lancés par les évolutions au sein du monde de la presse et des médias.

L'avant-projet a été adopté par le Gouvernement en conseil en sa séance du 5 avril 2017. Le projet de loi n°7133 a été adopté par la Chambre des Députés dans sa séance du 15 novembre 2017 et la dispense du second vote constitutionnel a été accordée par le Conseil d'État en date du 21 novembre 2017.

Parallèlement à la procédure législative, un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres du Service information et presse et portant abrogation du règlement grand-ducal du 17 décembre 1991 fixant l'organisation interne du Service information et presse créé par l'article 32 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, a été élaboré. L'avant-projet a été adopté par le Gouvernement en conseil en sa séance du 10 novembre 2017.

L'avis du Conseil d'État a été rendu le 15 décembre 2017.

B. LA COORINDATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2017, 40 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu.

Au niveau de l'exécution des missions de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels, missions dévolues au Ministère d'État de par son rôle central au sein de l'organisation du Gouvernement, l'année 2017 a été fort intensive.

En vue de la visite d'une délégation du GRECO (Groupe d'États contre la corruption) du Conseil de l'Europe en novembre 2017 dans le cadre du cinquième cycle d'évaluation du Luxembourg, le Ministère d'État a coordonné et préparé des réponses extensives à un questionnaire concernant la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif).

La visite de la délégation du GRECO a eu lieu dans la semaine du 13 au 17 novembre. La délégation a eu des entrevues avec le secrétaire général du Conseil de Gouvernement ainsi qu'avec le service juridique du Ministère d'État en date du 16 novembre pour discuter des réponses fournies.

Par ailleurs, et dans le cadre de la collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales, indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un État démocratique, le Ministère d'État a coordonné les relations entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

Parmi les missions de coordination du Ministère d'État, l'année 2017 était également riche au niveau de la coordination de l'initiative "Digital Luxembourg", lancée en juin 2014 par le Conseil de Gouvernement et consistant à définir, élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique pour le Luxembourg pour renforcer la position du pays dans le domaine digital et permettre au Luxembourg de tirer les bénéfices tant économiques que sociétaux que les nouvelles technologies peuvent offrir. De nombreux projets ont été réalisés et coordonnés par le Service des médias et des communications.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias et des communications (SMC)

Le Service des médias et des communications (SMC) du Ministère d'État est en charge notamment de la conception et de la coordination de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg ». Ses missions touchent à la politique des médias, aux communications électroniques, à la politique du spectre, à la réglementation des activités spatiales et satellitaires, à la protection des données personnelles, aux services postaux et de manière générale, à la transformation numérique du pays – et ce, au niveau national, européen et international.

C.1.1 L'agenda numérique « Digital Luxembourg »

L'essor du numérique et la transformation profonde et accélérée est une réalité indéniable et un défi, que le Gouvernement vise à traduire en une opportunité pour le pays et ses citoyens. L'objectif de l'initiative horizontale Digital Luxembourg est d'utiliser le numérique comme levier de transformation et de modernisation, tant pour l'État que pour ses citoyens et ses entreprises, et de miser sur l'immense potentiel que présentent les nouvelles technologies de l'Information et de la communication (TIC) pour développer le Luxembourg en un espace ultra-connecté, dynamique et innovant.

A cette fin, Digital Luxembourg concentre ses efforts sur plusieurs axes stratégiques, en étroite collaboration avec les acteurs du secteur public et privé concernés, pour:

- Développer des infrastructures TIC de pointe ;
- Faciliter la régulation et les flux des données personnelles et non-personnelles ;
- Promouvoir les compétences numériques ;
- Moderniser l'administration en ligne ;
- Créer un écosystème numérique innovant.

En parallèle, au niveau européen, la Commission entend compléter le marché intérieur par sa dimension numérique. Par sa stratégie transversale pour un marché unique numérique la Commission européenne vise à moderniser et adapter le cadre légal à l'ère numérique. Le SMC participe activement dans les discussions et négociations pour mettre en place un cadre ayant une vraie valeur-ajoutée européenne qui facilite la circulation des biens et services à travers les frontières pour le bénéfice de nos entreprises et citoyens. Un groupe de travail, qui rassemble les représentants des 28 États membres à intervalles réguliers, a été instauré par la Commission pour accompagner ce processus au niveau européen. Le SMC représente le Luxembourg dans ces réunions.

C.1.1.1 Développement des infrastructures TIC de pointe

Les infrastructures TIC constituent le fondement de la numérisation du pays: fibre optique, réseaux mobiles, accès WIFI, point d'échange Internet et centres de données. Des projets pilotes relatifs à la 5G et le développement de nouvelles technologies comme la blockchain font également partie du développement des infrastructures. Digital Luxembourg mise sur la collaboration pour identifier et discuter les besoins et opportunités pour l'écosystème TIC. L'année 2017 était ainsi marquée par le développement de plusieurs projets phares:

C.1.1.1.1 Préparation de la 5G aux niveaux national et européen

L'arrivée de la technologie de communication mobile 4G n'a pas tardé à engendrer un bond décisif dans la consommation mobile de données. Mais déjà s'annonce la prochaine évolution de la technologie mobile: les réseaux de la 5e génération.

Chaque génération de réseaux mobiles apporte une vitesse accrue, et la 5G ne fera pas exception. Cependant, le passage à la 5G aura aussi d'autres avantages, telle qu'une forte réduction de la latence notamment, passant de 50 millisecondes à moins d'une milliseconde. La 5G permettra aussi le déploiement massif de l'internet des objets, avec littéralement des milliards d'appareils connectés en permanence à l'internet et capables de communiquer entre eux.

Au début de l'année 2017, le groupe Infrastructure de Digital Luxembourg a lancé une consultation avec les principaux acteurs du Grand-Duché concernés par la 5G, notamment le régulateur, les opérateurs de réseaux mobiles, les universitaires, les sociétés technologiques et les acteurs actifs dans le domaine M2M. Prenant comme point de départ les consultations bilatérales, un sous-groupe 5G s'est réuni pour la première fois en juillet pour un échange de vues sur les différents aspects du futur écosystème 5G du Luxembourg et de la feuille de route nécessaire pour y parvenir : le spectre à utiliser, les modèles d'affaires, le rôle du satellite et l'importance de la 5G pour les voitures autonomes et connectés. La consultation engagée dans le cadre du groupe Infrastructure a indiqué que les exploitants ne prévoient pas un déploiement de masse immédiat de la technologie 5G, mais plutôt le développement d'essais avec des partenaires de l'industrie.

Projet pilote transfrontalier pour la conduite automobile autonome et connectée

Un premier projet concerne la mise sur pied d'un projet pilote transfrontalier entre le Luxembourg, la France et l'Allemagne afin de tester la 5G pour la conduite automobile autonome et connectée. Ce banc d'essai permettra d'élucider de nombreuses questions concernant les interférences des réseaux et le « hand-over » au passage des frontières. Digital Luxembourg a contribué en développant des cartes détaillées avec les couvertures existantes en LWPA et 2G/3G/4G dans la zone du projet pilote, en élaborant un rapport et une liste avec des points d'actions à traiter en relation avec le déploiement de la 5G au Luxembourg.

Plan d'action 5G pour l'Europe

Le plan d'action 5G pour l'Europe prévoit que les États Membres de l'Union européenne mettent à jour leur stratégie nationale en matière de haut débit afin d'y intégrer la 5G. Dans ce cadre, le SMC participe au sous-groupe COCOM, organisé par la Commission européenne, réunissant les experts des 28 États membres en la matière afin de développer des lignes directrices communes pour les stratégies 5G nationales.

Les discussions portent sur les thématiques diverses tels que les éléments stratégiques des feuilles de route nationales pour la 5G, le déploiement de « small cells », les applications pour le service public (« Public Protection and Disaster Relief ») et des questions d'utilisation de fréquences.

Les ministres européens des télécommunications ont signé une déclaration commune « Making 5G a success for Europe » à l'occasion d'une conférence ministérielle informelle à Tallinn le 18 juillet 2017. Dans la suite, lors du Conseil Télécommunications du 4 décembre 2017, les ministres se sont mis d'accord sur une feuille de route pour l'introduction de la 5G en Union européenne en prévoyant l'attribution des fréquences de façon coordonnée et le déploiement de la 5G dans les années 2018 à 2025, de façon à assurer d'ici 2025 une couverture dans les principales villes et le long des voies de transport majeures.

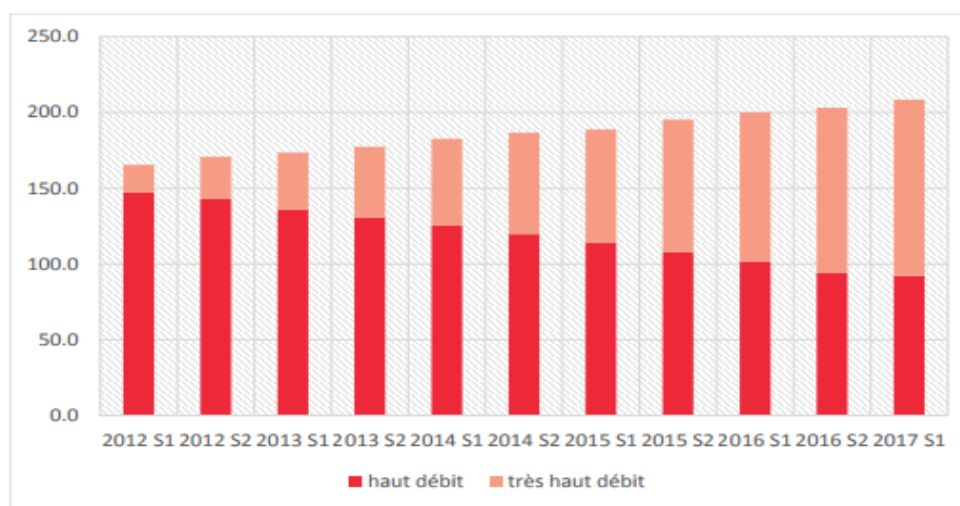
C.1.1.1.2 Pénétration de l'ultra-haut débit

Le déploiement des réseaux à ultra-haut débit, tel que défini dans la stratégie nationale pour l'ultra-haut débit lancée en 2010, suit son cours. Une fiche statistique de l'ILR publiée en novembre 2017 indique qu'au 30 juin 2017, le nombre de raccordements en fibre optique dans

des logements et locaux (FTTH) atteint 165.600 unités, soit une croissance nette annuelle de 22.200 raccordements (+15,5%). La couverture en fibre optique atteint donc fin juin 2017 au total quelque 57% des logements et locaux. Le Luxembourg reste en avance par rapport à d'autres pays européens en matière de couverture sans qu'il n'existe au Luxembourg une fracture numérique entre régions rurales et urbaines. Souvent les ménages sont connectés par deux réseaux indépendants : le cuivre ou la fibre optique d'une part, et le câble coaxial d'autre part, de sorte que la concurrence peut jouer non seulement entre différents opérateurs, mais aussi entre deux infrastructures.

En ce qui concerne la demande des consommateurs finaux, le nombre d'accès Internet sur les réseaux fixes atteint un nouveau record fin juin 2017 avec 208 500 raccordements commercialisés. Le nombre de nouveaux accès Internet augmente de 8 400 unités sur base annuelle, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2016. Ce total comprend les accès Internet haut et très haut débit en service à la fin du premier semestre 2017 et commercialisés auprès des particuliers et des entreprises. La part des accès commercialisés aux entreprises correspond à environ 20% du parc total. Environ trois quart des ménages au Luxembourg disposent d'un accès Internet par réseau fixe.

Graphique 1 : Nombre d'accès Internet à haut et très haut débit, en milliers



Source: ILR

C.1.1.1.3 Adoption de la loi visant à réduire les coûts du déploiement du haut débit et câblage interne

La loi du 22 mars 2017 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit et modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis, s'inscrit dans le contexte de la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-débit, qui prévoit de faire en sorte que, d'ici 2020, tous les ménages luxembourgeois aient accès à des vitesses de connexion Internet ultra rapides de 1 Gbit/s.

La loi transpose aussi la directive européenne sur la réduction des coûts du haut débit (directive 2014/61/UE). Le déploiement de réseaux à haut débit représente, en effet, un coût élevé, qui est principalement dû aux travaux de génie civil qui représentent environ 70% du coût total de déploiement d'un réseau de nouvelle génération. La loi vise notamment à:

- Faciliter l'accès aux infrastructures physiques existantes en permettant aux opérateurs de réseaux de communications électroniques de réutiliser les infrastructures physiques existantes, afin de réduire sensiblement les coûts de déploiement de la fibre optique.

- Augmenter la transparence en ce qui concerne les infrastructures physiques pour planifier efficacement le déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit par la mise à disposition d'informations sur les infrastructures physiques disponibles dans la zone de déploiement visée.
- Permettre une meilleure coordination des travaux de génie civil pour réaliser des économies significatives et réduire au minimum les inconvénients des travaux sur l'entourage.
- Simplifier la procédure de délivrance d'autorisations.
- Moderniser l'équipement des bâtiments par le câblage interne en facilitant la mise en place de réseaux de communications électroniques à haut débit jusqu'à l'utilisateur final notamment en prévoyant l'obligation d'installer des infrastructures physiques et le câblage adapté au haut débit à l'intérieur des bâtiments neufs et existants.

C.1.1.1.4 Renforcement du nœud d'échange Internet LU-CIX

Le bon fonctionnement du nœud d'échange LU-CIX (« Luxembourg Commercial Internet Exchange ») revêt un intérêt stratégique majeur pour le pays. La connexion des opérateurs de télécommunication actifs au Luxembourg au réseau LU-CIX a de nombreux avantages : elle permet d'éviter que le trafic échangé entre acteurs luxembourgeois ne fasse un grand détour par l'étranger, avec une perte de temps et de qualité et tous les risques de sécurité qui y sont liés. Grâce à la connexion directe entre acteurs luxembourgeois facilitée par LU-CIX, le temps de latence est considérablement réduit.

Afin de permettre à LU-CIX de développer son activité par la mise à disposition de services de nœud d'échange de trafic Internet de 100 GB/s, l'État a signé en 2016 avec LU-CIX une convention pour la fourniture d'un service d'intérêt économique général dotée d'un financement à hauteur de 850.000 € sur une période de 6 ans. En 2017, la tranche versée se trouvait à hauteur de 170.000 €.

Ce financement a permis à LU-CIX d'investir dans de nouvelles infrastructures et de se doter des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses obligations et de proposer de nouveaux services tels qu'un « Service Level Agreement » (SLA) sur les services de nœud d'échange, ainsi qu'un support technique disponible 24h/24 et 7j/7.

C.1.1.1.5 Lancement de l'a.s.b.l. « Infrachain »

Après la signature, en novembre 2016, d'un « Memorandum of Understanding », l'initiative lancée dans le cadre de Digital Luxembourg a été incorporée en mai 2017 avec 11 membres, dont l'État. De nombreux membres se sont rajoutés au cours des mois, de sorte que l'a.s.b.l. compte désormais plus que 30 membres, issus majoritairement du secteur privé, de tailles diverses et établis dans 7 États membres de l'Union européenne.

Digital Luxembourg a continué à participer activement et à soutenir l'initiative au cours de l'année 2017 notamment en accordant un subsidy correspondant au montant du premier tour de financement des acteurs privés. Désormais, Infrachain s'inscrit comme initiative de place menée par le secteur privé, soutenue par le secteur public et catalyse les compétences autour d'une technologie stratégique pour le Luxembourg.

Le projet a également permis de mettre le Luxembourg sur la carte européenne en tant que pôle d'innovation en matière de blockchain et des discussions constructives avec la Commission européenne ont eu lieu tout au long de l'année. En tant que membre intégrant du projet, le CTIE a pu bénéficier d'un accès direct à cette nouvelle technologie, ce qui permettra au secteur public de continuer sa modernisation informatique rapide.

C.1.1.1.6 Instauration de la première « ambassade digitale »

L'image du Luxembourg en tant que « hub numérique » européen a été renforcée, en juin 2017, par la signature d'un accord avec la république d'Estonie sur la création d'une « ambassade digitale » au Luxembourg. Ce cadre juridique innovant donne à l'Estonie les garanties appropriées au regard de la sécurité et de l'inviolabilité de ses lieux et de ses données. A cette fin, des privilèges et immunités similaires à ceux couvrant les missions diplomatiques ont été prévus par l'accord. Les données estoniennes sont hébergées au sein d'un centre de données hautement sécurisé, géré en collaboration avec le CTIE et classé comme infrastructure critique. L'accord se base sur un MoU, signé en novembre 2016 par le Ministre des Communications et des Médias. L'accord instaurant une ambassade digitale a été négocié par le Ministère des Affaires étrangères et européennes avec le CTIE et le Ministère des Finances et signé par le Premier ministre.

C.1.1.1.7 Consolidation du « pôle numérique » de la Commission européenne

La coopération entre le Luxembourg et le « Digital Pole » de la Commission européenne a été renforcée au cours de l'année 2017. Le pôle numérique est l'un des trois pôles prévus par l'accord Asselborn-Georgieva (à savoir les pôles financier, juridique et numérique) et inclut notamment le transfert de postes, de directions et d'unités de la DG CONNECT et DG DIGIT de Bruxelles vers le Luxembourg. La mise à disposition du centre de données à Betzdorf fait également partie de cet accord.

Au cours de l'année 2017 les contacts avec l'écosystème luxembourgeois ont été renforcés. La volonté de coopérer dans des secteurs clés a été réaffirmée lors de plusieurs réunions. Des projets ont pu se concrétiser dans plusieurs domaines, dont eHealth, High Performance Computing (HPC), l'analyse et la gestion des données et l'administration en ligne.

En outre, plusieurs réunions bilatérales avec le Premier ministre Xavier Bettel ont eu lieu avec le Vice-Président de la Commission Ansip, ainsi qu'avec les Commissaires en charge du numérique Oettinger et Gabriel. Les contacts avec l'écosystème ICT luxembourgeois ont également pu s'intensifier grâce à la présence du pôle numérique sur le stand Digital Luxembourg lors de la foire annuelle ICT Spring. Une conférence conjointe sur les opportunités offertes par l'analyse des données pour les administrations publiques a été organisée en avril avec la participation du Vice-Président de la Commission européenne Ansip et du Premier ministre Bettel.

C.1.1.1.8 Mise en place d'accès wifi grâce au projet européen « Wifi4EU »

Le projet européen Wifi4EU prévoit l'octroi de subsides par la Commission européenne afin de stimuler l'offre de services wifi de haute qualité et gratuit dans certains espaces publics. L'ambition est de doter les villes et communautés en Europe de capacité de connectivité à Internet.

Le Règlement (UE) 2017/1953, qui porte sur la promotion de la connectivité internet dans les communautés locales, est entré en vigueur le 4 novembre 2017. Afin d'encourager les villes et communes luxembourgeoise à participer à cet appel à candidatures, Digital Luxembourg a mené des actions de sensibilisation, notamment auprès du Syvicol afin d'encadrer et d'encourager les communes à participer.

C.1.1.1.9 Lancement du projet « Building Information Modeling » (BIM)

La mise en place du projet « Building Information Modeling » (BIM) marque une étape cruciale dans la digitalisation du secteur de la construction. A cette fin, Digital Luxembourg a collaboré avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et son partenaire le Centre

de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B) pour mettre en place le projet « BIM » pour le Luxembourg.

Ce procédé est un outil destiné à augmenter l'efficacité et à améliorer la collaboration dans la réalisation des projets immobiliers dès la phase de conception. Par ailleurs, le procédé permet de gérer les ressources utilisées lors de la réalisation et de l'exploitation de la construction. Ainsi, l'amortissement des actifs et le recyclage des matériaux utilisés peuvent être suivis et contrôlés. Le projet a dès lors un impact positif tant sur la digitalisation du marché de la construction que sur la mise en œuvre de la construction durable.

C.1.1.1.10 Abolition des cartes prépayées anonymes

Suite aux attentats terroristes de Paris en novembre 2015, le Gouvernement avait décidé, entre autres mesures, de mettre fin aux cartes prépayées anonymes pour les téléphones mobiles. Alors que les opérateurs avaient volontairement accepté de ne plus mettre de telles cartes sur le marché, un projet de loi a été déposé le 2 septembre 2016 pour requérir également l'identification des détenteurs de cartes préexistantes. Le vote à la Chambre des Députés a eu lieu le 9 mai 2017 et la loi qui porte modification de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et services de communications électroniques est entrée en vigueur le 11 juin 2017.

Cette loi met donc fin aux cartes prépayées anonymes en introduisant l'obligation légale pour les opérateurs ou revendeurs de saisir l'identité de leurs clients lors de l'achat d'une carte prépayée et de discontinuer à partir du 11 juillet 2017 la fourniture du service aux détenteurs qui ne se sont pas identifiés.

La même loi a été mise à profit pour doter l'Institut Luxembourgeois de Régulation de pouvoirs de sanction en cas de non-respect par les opérateurs des règlements européens sur les frais d'itinérance et sur l'accès à un internet ouvert.

C.1.1.1.11 Modernisation des infrastructures télécoms au niveau européen

La modernisation du cadre législatif qui s'applique au secteur des télécommunications fait partie de la stratégie pour un marché unique numérique de la Commission européenne. Des progrès importants ont pu être réalisés au cours des négociations en 2017.

Révision du cadre réglementaire en matière des télécommunications

Le Code européen des communications électroniques entend réviser le cadre réglementaire en matière des télécommunications pour atteindre les objectifs en matière de connectivité. Le Code a vocation à stimuler l'investissement, à renforcer le marché intérieur, à réviser les droits des consommateurs et harmoniser certaines pratiques réglementaires au sein de l'Union. Après que la présidence estonienne avait réussi à procéder à l'adoption d'une orientation générale au Conseil, les négociations ont été lancées avec le Parlement européen. Au regard du nombre important de dispositions, les négociations se poursuivent sous présidence bulgare en 2018.

Abolition des frais d'itinérance « roaming »

Suite à l'accord sur l'abolition des frais d'itinérance dans l'Union européenne, deux étapes restaient à franchir en vue de pouvoir effectivement appliquer le « roam-like-at-home » (RLAH) le 15 juin 2017.

Premièrement, il fallait trouver un accord sur la révision des prix maxima de gros « wholesale », c'est-à-dire le prix qu'un opérateur mobile doit payer à l'opérateur d'un réseau utilisé par son client en roaming dans un autre État membre. Malgré des positions très divergentes entre le Parlement et le Conseil, ce dernier étant de surcroît divisé en son sein, la présidence maltaise a

réussi à trouver un compromis acceptable pour les co-législateurs et le nouveau règlement sur les frais de gros d'itinérance a pu être adopté dans les délais.

Deuxièmement, la Commission devait, sur avis du Comité des Communications (COCOM), adopter un règlement sur les deux exceptions envisagées, à savoir d'une part la politique d'usage raisonnable pouvant être appliquée par les opérateurs et d'autre part les dérogations pouvant être accordées dans le cas où le « roam-like-at-home » n'était pas soutenable pour un opérateur. Le but de ce règlement est de trouver un équilibre permettant un usage viable du « roam-like-at-home » tout en s'assurant que les coûts engendrés pour les opérateurs soient soutenables, afin d'éviter toute distorsion des marchés domestiques et visités, et notamment une hausse des prix domestiques. Ce règlement a finalement aussi pu être adopté avant le 15 juin 2017, de sorte que la date prévue pour l'abolition des frais de roaming a pu être respectée.

C.1.1.1.12 Concertation entre les pays du Benelux

Le groupe de travail « Télécommunications » du Benelux a réuni, sous présidence néerlandaise, les représentants ministériels et les régulateurs nationaux des trois pays membres du Benelux. Des échanges ont eu lieu concernant les expériences récentes des régulateurs en matière de réglementation de l'accès aux réseaux à ultra-haut débit, ainsi qu'en matière de déploiement des réseaux à ultra-haut débit en zones rurales et dans les régions frontalières. Il a été constaté qu'une meilleure compréhension mutuelle des différences et des points communs permet de transmettre un message coordonné à la Commission européenne dans le cadre des négociations sur la refonte du Code européen des communications électroniques.

C.1.1.1.13 Contribution aux études sur l'économie digitale de l'OCDE

Le SMC représente le Luxembourg au niveau du Comité de la Politique de l'Économie Digitale (CDEP) auprès de l'OCDE. Ce comité émet des lignes directrices pour l'action politique des gouvernements pour mieux faire face à la digitalisation croissante de l'économie, des environnements de travail et de la société. Le SMC couvre également les groupes de travail mandatés par ce comité, notamment sur les services et infrastructures de communications, la sécurité et vie privée et les mesures et analyses de l'économie digitale.

Le CDEP est à l'origine du « Digital Economy Outlook », une publication reconnue qui répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. En 2017, en collaboration avec les instances publiques et privées concernées, le SMC a coordonné les réponses destinées à alimenter cette publication, afin d'accroître la visibilité du Luxembourg. Le SMC représente également le Luxembourg dans le comité d'orientation du nouveau programme d'action « Going Digital »

C.1.1.1.14 Participation aux discussions sur la gouvernance de l'internet

Généralement le terme gouvernance de l'internet désigne les actions publiques et privées qui ont comme finalité la sécurité, la stabilité et la résilience des réseaux. Le but étant d'élaborer et d'appliquer des principes, normes, règles et procédures pour modeler l'évolution et l'utilisation de l'internet. La « Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers » (ICANN), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une organisation-clé de la gouvernance de l'Internet. Le SMC représente le Luxembourg dans le « Governmental Advisory Committee » (GAC), qui émet des conseils d'intérêt public à l'attention de la direction de l'ICANN.

Plusieurs thèmes ont été importants pour le Luxembourg en 2017, dont la révision du cadre de stockage de données personnelles des titulaires de noms de domaine dans la base de données « Whois », pour le rendre conforme à l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles en mai 2018. L'organisation du prochain appel à propositions pour de nouvelles extensions de noms de domaines génériques de premier niveau,

le suivi des questions ayant trait à l'utilisation de noms de domaines à deux lettres lorsque ces deux lettres forment des codes pays (par exemple LU, FR, DE) ainsi que les questions de protection des dénominations des organisations internationales dans les extensions de noms de domaines de premier niveau figuraient également à l'ordre du jour en 2017.

Le SMC représente aussi le Luxembourg dans le groupe de travail de la Commission européenne, qui a pour objectif de veiller à une position européenne commune en matière de gouvernance de l'Internet.

C.1.1.1.15 Facilitation de projets digitaux grâce au soutien du programme « CEF »

Le SMC assure la représentation du Luxembourg au sein du groupe « Connecting Europe Facility – Telecom Committee » ainsi que la coordination entre les acteurs concernés au plan national. Le CEF Telecom est un programme de l'Union européenne par lequel la Commission européenne attribue, à travers des appels à candidatures, une participation financière à des projets dans des domaines des télécommunications. En 2017, le SMC a reçu une réponse favorable pour une demande de l'année 2016 dans le domaine de la cyber sécurité et a enregistré six demandes de soumission pour obtenir une participation financière à des projets dans les domaines de l'Open data, de la cyber sécurité, l'eHealth ainsi que de l'e-Identity et de la signature électronique. Parmi les six demandes, quatre demandes ont été acceptées début 2018 pour obtenir un soutien financier alors qu'une demande a été rejetée et l'autre reste en cours d'examen.

C.1.1.2 Facilitation de la régulation des données

La numérisation pose de nouveaux défis par rapport à la protection des données personnelles : la connectivité est omniprésente, nos smartphones, voitures, infrastructures et même nos réfrigérateurs sont connectés à un réseau global. L'adaptation du cadre réglementaire au paysage technologique actuel est donc une nécessité absolue. Digital Luxembourg œuvre ainsi à développer une législation indépendante des technologies qui se veut à l'épreuve du temps, à contribuer à une meilleure compréhension de l'interdépendance entre droit et technologie, à stimuler le débat sur les tendances politiques et à soutenir la mise en place d'une « technologie de la réglementation ».

C.1.1.2.1 Dépôt du projet de loi portant création de la CNPD et du régime général sur la protection des données

Le règlement européen général sur la protection des données (679/2016 – RGPD) sera applicable à partir du 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'Union européenne.

Afin d'être conforme, une nouvelle loi organique pour la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) est nécessaire. Ainsi, un projet de loi proposant une nouvelle loi organique pour la CNPD et la suppression de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été élaboré et déposé à la Chambre des Députés le 29 août 2017. Ce projet contient non seulement la suppression de la loi modifiée du 2 août 2002, mais surtout la nouvelle loi organique de la CNPD et des dispositions spécifiques dans certains domaines, tels que la recherche et la liberté d'expression, où le règlement européen impose aux États membres de prendre des mesures nationales supplémentaires.

Lors de l'élaboration de ce projet, le SMC a travaillé en étroite collaboration avec tous les acteurs du domaine de la recherche afin de parvenir à un résultat qui, d'une part n'entrave pas la recherche et, d'autre part permet de garantir aux personnes concernées la protection de leurs données personnelles.

C.1.1.2.2 Soutien au projet « RegTech » pour faciliter la mise en conformité en matière de protection des données

Digital Luxembourg a apporté son soutien à la CNPD pour développer avec le « Luxembourg Institute of Science and Technology » (LIST), un « GDPR Compliance Support Tool ».

L'objectif de l'outil est d'offrir aux utilisateurs une solution innovante et intuitive permettant de vérifier le niveau de maturité de leurs organisations en matière de protection des données ainsi que de les aider dans leur tâche d'intégration des dispositions du règlement général sur la protection des données dans leur politique interne. L'outil permettra aux utilisateurs non seulement de gérer un registre de traitement, ainsi que tous les autres documents nécessaires à démontrer leur responsabilité, mais également de réaliser un suivi sur l'évolution du niveau de maturité de leurs organisations. Le lancement de l'outil en 2017 rejoint la volonté de Digital Luxembourg de digitaliser et simplifier les procédures, notamment celles de mise en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur et à venir.

C.1.1.2.3 Renforcement de l'initiative « Open Data »

En 2017 l'initiative « Open data » a pu se développer davantage avec la création d'une division dédiée au sujet au sein du SIP. Celle-ci s'est donnée comme objectif de promouvoir et d'étendre le concept de l'Open data au Luxembourg. Avec succès, car la quantité des données et ressources offertes sur le portail en ligne ont pu être augmentées considérablement avec une augmentation de 400 jeux de données par rapport à 2016. Par ailleurs, un groupe de travail stratégique a été mis en place, réunissant des experts qui veillent au bon développement du projet, à la définition d'actions stratégiques de promotion et au renforcement de la communauté d'utilisateurs des données. Dans cet objectif, une stratégie nationale a été élaborée.

La promotion de l'Open data passe non seulement par la sensibilisation, mais aussi par l'organisation d'événements du genre « Hackathon ». La deuxième édition du hackathon organisée en collaboration entre le SIP, le Géoportail, le CTIE et Digital Luxembourg était axée sur la qualité de vie s'est déroulée en mars 2017. Une conférence sur l'impact de l'Open data sur le logement a été organisée en octobre 2017.

La publication annuelle de l'analyse sur l'état d'avancement des pays de l'Union européenne dans le domaine de l'open data démontre que le Luxembourg avance à grands pas dans le domaine. L'excellent score obtenu classe le Grand-Duché à la 6e place et lui permet de figurer dorénavant parmi les 'trendsetters' européens en la matière.

C.1.1.2.4 Lancement du projet « Metadata extraction of legal texts »

Digital Luxembourg a identifié la technologie comme facilitateur d'application et de compréhension du droit, et s'est fixé comme objectif de contribuer à une meilleure compréhension de l'interdépendance entre droit et technologie. En 2015, le Service central de législation du Ministère d'État a lancé la digitalisation de la législation, et ensemble avec Digital Luxembourg co-financé un projet de recherche avec le SnT de l'Université du Luxembourg, pour développer un programme capable d'extraire et de catégoriser les métadonnées contenues dans les textes législatifs avec des outils de traitement automatique du langage naturel. Le projet de recherche progresse comme prévu et s'est aussi qualifié, vu son caractère innovant, pour un financement supplémentaire par le Fonds national de la Recherche.

C.1.1.2.5 Révision du cadre européen relatif aux données personnelles et non-personnelles

Plusieurs dossiers législatifs relatifs aux données s'inscrivent dans le cadre du marché unique numérique de la Commission européenne. L'entrée en vigueur du règlement européen général

sur la protection des données en mai 2018 et les opportunités de l'économie des données requièrent l'adaptation des règles au niveau européen.

Adaptation des règles de protection des données pour les institutions européennes

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a présenté sa proposition de règlement visant à aligner les règles en matière de protection des données personnelles aux organes et institutions de l'Union (45/2001) sur les règles prévues par le règlement européen général sur la protection des données.

En juin 2017, les ministres de la Justice ont adopté la position du Conseil pour entamer les négociations avec le Parlement européen. Etant donné que la position du Parlement européen s'éloigne sur certains points de la position du Conseil, notamment en ce qui concerne le champ d'application du règlement, les négociations se poursuivront sous présidence bulgare en 2018.

Modernisation du règlement européen « ePrivacy »

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a adopté la proposition de règlement « e-Privacy » afin de remplacer la directive 2002/58/CE sur la vie privée et communications électroniques. Dans le but de rendre les services numériques plus sûrs et de susciter davantage de confiance, la Commission entend adapter le cadre actuel pour permettre un niveau élevé de protection de la vie privée à l'ère de la digitalisation. Le règlement vise à préciser et à compléter le RGPD en ce qui concerne la protection des données des communications électroniques. Du fait que la dernière révision de la directive date de 2009, l'objectif de la proposition de la Commission est également celui de tenir compte des évolutions technologiques et économiques et des changements du comportement de l'utilisateur.

En décembre 2017, les ministres en charge des télécommunications ont adopté un rapport sur l'avancement des travaux. Les discussions se poursuivront sous présidence bulgare en 2018.

Reconnaissance du principe de la libre circulation des données non-personnelles

Afin de libérer tout le potentiel de l'économie européenne fondée sur les données, la Commission européenne a présenté en septembre 2017 sa proposition législative pour un règlement sur la libre circulation des données non-personnelles à l'intérieur de l'Union européenne. L'objectif de la proposition est de faire face aux entraves à la mobilité des données en éliminant au maximum les obligations de localisation de certaines données dans un lieu ou un territoire géographique spécifique aux fins de leur stockage ou de leur traitement.

Le Conseil a réussi à se mettre d'accord sur une position pour entamer les négociations avec le Parlement européen fin 2017. Une fois que le Parlement aura arrêté sa position, les négociations entre co-législateurs pourront commencer.

C.1.1.3 Promotion des compétences numériques

La technologie évolue plus rapidement que jamais, générant des types d'emplois et des secteurs d'activités nouveaux, qui requièrent de nouvelles compétences et une formation continue pour s'adapter aux besoins en constante mutation. La force de travail d'aujourd'hui et de demain doit disposer des aptitudes nouvelles et se montrer entreprenante. Le développement des compétences numériques est ainsi un prérequis essentiel pour une économie luxembourgeoise compétitive dans le futur.

En collaboration avec toutes les parties prenantes du secteur public et privé, Digital Luxembourg vise à identifier les compétences nécessaires pour l'avenir afin de satisfaire les besoins du marché de l'emploi actuel et futur, à pallier le manque de compétences numériques et à combler

le fossé entre formation et marché de l'emploi. La politique gouvernementale se concentre sur 4 cibles prioritaires : jeunes et étudiants, spécialistes TIC, force de travail et demandeurs d'emploi ainsi que le citoyen en général.

C.1.1.3.1 Développement de l'éducation digitale des jeunes

Le système scolaire représente le terrain le plus fertile pour le développement des compétences numériques et la sensibilisation aux technologies dès le plus jeune âge. Digital Luxembourg soutient la stratégie « Digital(4)Education » du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et a collaboré, tout au long de 2017, à plusieurs projets, notamment avec le SCRIPT et le SNJ, tels que : participation à la « International Computer and Information Literacy Study » (ICILS) 2018, afin de mieux mesurer les compétences des élèves dans le domaine de l'informatique ; sensibilisation aux formations STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) via les lycées dotés du label « Future Hub » ; lancement et développement de la « Luxembourg Tech School », visant à motiver les élèves et étudiants pour devenir des « digital leaders ». L'initiative est passée en 2017 à 9 lycées et de 30 à 90 élèves ; et elle assure le co-financement de l'application « Fieder » (application qui permet aux enseignants de générer rapidement des devoirs du domaine de la production écrite adaptés aux besoins individuels de chaque élève et tenant compte de ses compétences langagières).

Digital Luxembourg a continué à soutenir et collaborer avec l'entité Bee Creative du Service National de la Jeunesse (SNJ) dans l'organisation d'ateliers d'expérimentation des technologies pour enfants, notamment par le financement de matériel de robotique créatif et ludique approprié au sein des « makerspaces », où les jeunes peuvent créer leurs propres outils digitaux.

C.1.1.3.2 Attraction et formation de spécialistes TIC

La pénurie de spécialistes TIC oblige le Luxembourg à former des futurs spécialistes TIC sur son territoire, mais également d'attirer des talents d'autres pays.

C'est notamment dans le but de faciliter l'entrée au marché luxembourgeois et de retenir des talents TIC issus de pays tiers, qu'en 2017, le Luxembourg, dans le cadre des travaux de Digital Luxembourg, a allégé la législation pour l'obtention de certains types de titres de séjour pour travailleurs hautement spécialisés. Ces mesures se rajoutent à l'assouplissement en 2015 des critères requis pour l'obtention d'une Carte bleue européenne pour les professionnels TIC par l'abaissement du seuil de niveau obligatoire de rémunération.

Par ailleurs, en novembre 2017, Digital Luxembourg a co-financé ensemble avec le Ministère du travail, la deuxième édition de la soirée de recrutement, « Digital Plug & Work » et accompagnée d'une campagne de communication à échelle internationale, afin d'aider les entreprises à trouver en dehors des frontières les spécialistes TIC qui manquent au Luxembourg.

Finalement, le salon CEBiT, grand rendez-vous du numérique, a inclus pour la première fois un stand collectif luxembourgeois. Sous le thème « Digital Luxembourg - Let's make it happen », le stand situé dans la section « Jobs and Careers » a regroupé de nombreux partenaires (ADEM, CFL, CTIE, Docler, Encevo, KPMG Luxembourg, Paul Wurth, POST Luxembourg, Telindus, Securitymadein.lu, Ministère de l'Économie, SMC), afin d'attirer des compétences ciblées et de la main d'œuvre qualifiée au Luxembourg.

C.1.1.3.3 Formation continue des travailleurs et demandeurs d'emplois

En 2017, Digital Luxembourg a contribué à une sensibilisation accrue aux conséquences de la transformation digitale, notamment sur les nouveaux besoins de compétences digitales requises par les travailleurs et les demandeurs d'emplois.

Une étude de la Commission européenne sur les compétences digitales au lieu de travail montre que 38% des entreprises déclarent que le manque de savoir-faire digital a un impact négatif sur leur performance ; par contre 88% déclarent ne pas prendre de mesures pour compenser le manque de compétences digitales de leurs employés. Dans cette optique, Digital Luxembourg a entamé un travail de rapprochement de la demande et de l'offre de formation continue digitale : en juin 2017, en collaboration avec PwC, un workshop de consultation d'un échantillon de Directeurs Ressources Humaines et Chief Digital Officers a été organisé afin de mieux connaître leurs besoins concrets en compétences digitales et d'élaborer des pistes stratégiques. En ceci, Digital Luxembourg appuie aussi la création du « Luxembourg Digital Skills Bridge » (LDSB) par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire qui a pour but d'encourager les entreprises à investir dans le "upskilling" à grande échelle de leurs employés, afin de développer les compétences dont elles auront besoin pour parer au risque de déclin de leur activité.

Digital Luxembourg contribue à promouvoir les formations de développeurs « Fit4Coding », « Start and code » et « Openclassroom » que l'ADEM continue à offrir aux demandeurs d'emploi, ainsi que les formations professionnelles continues digitales de l'Université, du « House of Training » de la Chambre de Commerce et des autres chambres professionnelles pour la population active en général.

C.1.1.3.4 Promotion des compétences numériques au niveau européen

Face à la pénurie de compétences numériques en Europe, la Commission européenne a lancé la « Digital Skills and Jobs Coalition ». Le but est d'encourager les États membres à réunir des acteurs du secteur privé et public afin de lancer des projets communs avec vocation de remédier à cette insuffisance de compétences numériques.

Au Luxembourg, Digital Luxembourg s'est rallié à cette initiative en devenant partenaire de la « Digital Skills and Jobs Coalition Luxembourg », qui a été lancée officiellement le 29 mai 2017. La Coalition Nationale se focalise sur les compétences numériques requises par l'économie et la société. En tant que réseau ouvert, tous les acteurs des domaines publics et privés actifs dans la promotion de compétences numériques au Luxembourg sont invités à se joindre à la Coalition Nationale dans un but de remédier à l'écart en compétences.

Finalement, le SMC représente le Luxembourg dans le groupe de travail sur les compétences numériques instauré par la Commission européenne. Le but du groupe est de rassembler les représentants des 28 États membres pour s'échanger sur les différentes actions au niveau national et se coordonner en vue de faire progresser les compétences numériques sur l'échelle européenne.

C.1.2 Les communications satellitaires et activités spatiales

La politique spatiale compte parmi les attributions du SMC, qui a initialement été créé pour accompagner la mise en œuvre du projet ASTRA. Ainsi, le SMC est en charge de la définition de la politique et législation spatiales, la relation entre l'État et la Société européenne des satellites (SES) ainsi que la réglementation spatiale nationale et internationale.

C.1.2.1 Suivi des relations avec SES

La société SES établie à Betzdorf, dont la filiale SES ASTRA est concessionnaire de l'État luxembourgeois, a poursuivi son développement en 2017, notamment par l'intégration des satellites de la constellation en orbite moyenne O3B dans son offre de services. SES a préparé l'avenir en passant commande d'un ensemble de sept satellites ultramodernes capables de

démultiplier l'offre de services de la constellation à partir de 2021. La société a aussi adopté une nouvelle structure de ses activités avec deux verticales, SES Video et SES Networks.

Au niveau des satellites et positions orbitales relevant de la concession luxembourgeoise, neuf satellites ASTRA étaient actifs à quatre positions orbitales luxembourgeoises. Depuis la position 19,2° Est, quatre satellites transmettaient 900 chaînes de télévision, dont 382 en HD et 7 en UHD (Ultra-Haute Définition), à l'attention de 45 millions de ménages en réception directe, ou 111 millions de ménages si on inclut la réception indirecte via câble ou IPTV. Depuis les trois autres positions orbitales, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est, cinq autres satellites ASTRA transmettaient 943 chaînes, dont 238 en HD et 2 en UHD. Plusieurs autres satellites ASTRA plus anciens continuent à fournir des services à partir d'une orbite inclinée.

La concession a été complétée par l'ajout de droits d'utilisation de fréquences à différentes positions orbitales. Une adaptation de la concession et du cahier des charges a été préparée en vue du lancement du satellite GovSat-1 utilisant des fréquences militaires. Cette adaptation de la concession a été signée le 16 janvier 2018 et comporte également l'ajout de la position orbitale 21,5° Est au registre des positions orbitales.

C.1.2.2 Préparation de la loi sur les activités spatiales

Au vu de l'intérêt croissant de divers acteurs de développer des activités spatiales, le SMC a entrepris la préparation d'un avant-projet de loi sur les activités spatiales ensemble avec les professeurs André Prüm et Mahulena Hofmann de l'Université du Luxembourg. Ce projet a une portée plus générale que la loi sur l'exploitation des ressources spatiales adoptée en cours d'année. Il a pour objet de soumettre toutes les activités spatiales luxembourgeoises à autorisation préalable, conformément au Traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-terrestre, et devrait permettre notamment l'adhésion du Luxembourg à la convention sur l'immatriculation des objets spatiaux grâce à la mise en place d'un registre des objets spatiaux luxembourgeois.

C.1.2.3 Soutien aux acteurs « New Space »

Le SMC s'est vu confronté à un nombre important de demandes de renseignements concernant les procédures à observer pour la mise en œuvre d'activités dans l'espace de la part d'entreprises établies au Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des objets spatiaux et l'utilisation des fréquences nécessaires. En attendant l'adoption de la loi sur les activités spatiales, l'instrument utilisé pour autoriser ces activités est la concession pour l'exploitation de système de satellites luxembourgeois prévue à l'article 20 de la loi de 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

C.1.3 La politique du spectre radioélectrique

Les fréquences radioélectriques sont, par leur nature, des ressources rares et précieuses. On assiste actuellement à une augmentation exponentielle de la demande concernant l'utilisation du spectre des fréquences, à cause de l'explosion du trafic de données sans fil. La gestion du spectre radioélectrique se fait au niveau mondial (UIT), européen (CEPT) et national.

Au niveau national, le ministre ayant les Communications dans ses attributions accorde les licences pour l'utilisation du spectre, alors que l'instruction des demandes de fréquences, la coordination des fréquences et l'organisation des consultations publiques incombent à l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR). De façon générale, le Ministre des Communications et des Médias est responsable de la politique et autorité réglementaire nationale en matière de radiocommunications.

C.1.3.1 Octroi de nouvelles licences dans la bande des 2,1 GHz

Sur base d'une consultation publique organisée en 2016, le constat a été dressé que dans cette bande le spectre disponible était suffisant pour répondre à la demande exprimée. Une décision a été publiée au Mémorial B le 24 mars 2017 selon laquelle chacune des quatre entreprises ayant participé à la consultation se verrait attribuer la même quantité de spectre, soit 14,85 MHz en duplex. Le 8 mai 2017 les quatre bénéficiaires se sont vu attribuer les licences correspondantes. La date pour la mise en service a été fixée au 1er janvier 2020. Ainsi les trois opérateurs mobiles pourront continuer à exploiter chacun un bloc d'approximativement 2 x 15 MHz, tandis que le quatrième bloc a été attribué à un nouvel opérateur, MTX Connect.

C.1.3.2 Consultation publique sur la bande 700 MHz

La bande des 700 MHz a été identifiée comme une des bandes pionnières pour la 5G en Union européenne et la Décision (UE) 2017/899 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union prévoit que les États membres autorisent l'utilisation de la bande 694-790 MHz (dite bande des 700 MHz) pour les services mobiles au plus tard au 30 juin 2020. L'ILR a organisé une consultation publique en vue de décider sur l'affectation précise des différentes parties de cette bande au Luxembourg pour les services mobiles, les services de sécurité et de secours ou d'autres services.

C.1.3.3 Participation au groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique (RSPG)

Le RSPG a adopté en 2017 cinq avis, concernant les objectifs politiques pour la WRC-19, le spectre pour les micros sans fil, pour les systèmes de transport intelligents, pour l'Internet des objets, y compris les communications de machine à machine et sur le volet spectre de la proposition de Code européen pour les communications électroniques.

Le RSPG a en outre travaillé sur son 2ième avis sur les réseaux 5G, sur la coordination de la bande des 700 MHz pour la 5G et du spectre en-dessous de 694 MHz pour la télévision ainsi que sur un avis en vue de WRC-19. Le RSPG a ainsi contribué efficacement à préparer le terrain pour la 5G en Europe, après avoir identifié les bandes de fréquences pionnières dans un avis adopté fin 2016.

C.1.3.4 Suivi des discussions au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

Le Conseil de l'UIT s'est réuni à Genève du 15 au 25 mai 2017. Parmi les décisions du Conseil figurent l'approbation du budget de l'Union pour la période 2018-2019. Le Conseil s'est également consacré à la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui s'est tenue à Buenos Aires du 9 au 20 octobre 2017.

Le Conseil a également abordé les problèmes que pose la très forte augmentation du nombre et de la complexité des fiches de notification de réseaux à satellite non géostationnaire (non OSG) reçues par le bureau des radiocommunications (BR) entre 2014 et 2017 ainsi que de la charge de travail croissante qui en résulte pour le BR.

C.1.4 La politique des médias

La politique des médias est l'une des attributions fondatrices du SMC, qui est en charge notamment du développement du site luxembourgeois pour les activités audiovisuelles, de la promotion de la presse écrite et de la radio.

C.1.4.1 Soutien à l'évolution de la radio

Le 1 juin 2017, la radio 100.7 a commencé à émettre sur sa deuxième fréquence FM 95.9 MHz. La fréquence 95.9 MHz est complémentaire à la fréquence 100,7 MHz et permet d'améliorer la qualité technique de la réception du signal particulièrement dans le Nord du Grand-Duché.

Radio Essentiel s'est également vu attribuer une nouvelle fréquence pour améliorer sa couverture dans le Sud du pays.

Le règlement grand-ducal fixant la liste des fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises a été adapté, d'abord par l'inscription de la nouvelle fréquence destinée à Radio Essentiel parmi les fréquences de radiodiffusion luxembourgeoises, ensuite pour actualiser la liste des fréquences destinées aux radios locales, en vue d'un appel de candidatures à lancer par l'Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel (ALIA). A la même occasion la liste a été actualisée en ce qui concerne les fréquences prévues pour la radio numérique et pour la télévision numérique.

C.1.4.2 Promotion de la presse écrite

En 2017, 10 organes ont été bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Tageblatt	1 520 980 €
Luxemburger Wort	1 448 061 €
Le Quotidien	1 242 656 €
Lëtzebuerger Journal	957 201 €
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	407 285 €
Télécran	384 517 €
Le Jeudi	348 072 €
Revue	344 861 €
D'Lëtzebuerger Land	308 065 €
Woxx	271 806 €
Total	7 233 503 €

Au cours de l'année 2017, le prix du papier considéré dans le calcul du montant annuel de référence avait été adapté aux prix réels communiqués par les éditeurs et revu légèrement vers le bas.

Les réflexions en vue d'une réforme en profondeur visant l'optimisation du régime actuel, basé sur l'impression des titres de presse, ont débuté afin d'inscrire le soutien étatique dans une évolution à long terme dans le contexte de l'ère numérique.

C.1.4.2.1 Soutien au développement de la presse en ligne

La presse en ligne joue un rôle enrichissant pour le pluralisme des médias. Voilà pourquoi le Gouvernement a mis en place un mécanisme transitoire de soutien au développement de la presse en ligne par le règlement du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017. Le mécanisme vise à soutenir les éditeurs qui remplissent des critères de qualité, de professionnalisme et de régularité de parution. Il est accessible à des acteurs nouveaux qui ne bénéficient pas encore d'un soutien de l'État mais également à des acteurs existants à condition qu'ils enrichissent leur offre en ligne en respectant les critères déterminés par le règlement. Les critères sont largement

inspirés de ceux inscrits à l'article 2 de la loi sur la promotion de la presse écrite, ajustés pour tenir compte des spécificités des médias en ligne.

La Commission prévue par le règlement a été instituée par arrêté ministériel du 30 mai 2017. Elle est composée de 6 membres effectifs dont :

- Un membre représentant le Service des médias et des communications qui assume la présidence;
- Un représentant désigné par le Ministre des Finances;
- Un membre représentant le Service information et presse du gouvernement;
- Un membre représentant le milieu académique désigné par l'Université du Luxembourg;
- Un membre représentant le groupe des journalistes professionnels désigné par le Conseil de Presse;
- Un membre représentant le groupe des éditeurs désigné par le Conseil de Presse.

En 2017, les organes bénéficiaires de cette subvention, qui s'élève à 100.000 euros par an, sont les suivants:

- contacto.lu
- delano.lu
- lequotidien.lu
- lessentiel.lu/de
- lessentiel.lu/fr
- paperjam.lu et
- wort.lu/en

Ce régime reste en vigueur tant que le régime de base pour la presse écrite n'est pas adapté.

C.1.4.2.2 Lancement du mécanisme de soutien provisoire à des médias citoyens

A côté des médias établis en ligne et hors ligne, les médias citoyens, associatifs et régionaux contribuent également au pluralisme et à la diversité d'opinion. Ils ne bénéficient cependant pas du système de la promotion de la presse mais ils méritent reconnaissance en tant qu'acteurs médiatiques et socio-culturels complémentaires. Dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile pour leur développement voire leur survie, le Ministre des Communications et des Médias a fait inscrire dans le projet de budget pour 2018 un article budgétaire libellé « Initiative en vue de préserver la diversité du paysage audiovisuel », doté d'un montant de 80.000 €.

Un subside a ainsi pu être accordé à Radio Ara et à Nordlicht TV.

C.1.4.3 Pige du marché publicitaire

En 2014, le Gouvernement a décidé de ne plus renouveler le contrat pour le financement et la réalisation d'une pige par les soins de l'État ; mais de transiter vers une pige commanditée par les entreprises du secteur de l'édition avec une participation financière dégressive de l'État. Depuis lors, la Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub a.s.b.l », affiliée à la Confédération Luxembourgeoise du Commerce est devenu l'actuel commanditaire pour la pige.

Indépendamment du commanditaire du monitoring du marché publicitaire, la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, telle qu'instituée par la loi sur les médias électroniques de 1991, a été maintenue. Aussi l'État a le droit de désigner un membre pour la Commission technique de validation des contenus de la pige. Le SMC assiste aux réunions de cette dernière commission.

Le rapport annuel 2016¹ de la pige publicitaire renseigne l'évolution suivante des investissements publicitaires entre 2014 et 2016 :

Media	2014	2015	2016	\ 14-15	\ 15-16
QUOTIDIEN	69.755.965 €	69.386.169 €	69.263.747 €	-0.53%	0.27%
RADIO	23.729.361 €	24.627.288 €	26.179.195 €	3.78%	6.30%
TV	12.599.796 €	12.310.001 €	13.088.876 €	-2.30%	6.33%
HEBDOMADAIRE	9.316.670 €	10.106.011 €	9.732.941 €	8.47%	-3.69%
FOLDER	8.425.939 €	8.313.065 €	7.897.992 €	-1.34%	-4.99%
INTERNET	9.981.713 €	10.427.000 €	11.850.516 €	4.46%	13.65%
AFFICHAGE	7.238.686 €	7.886.355 €	8.320.548 €	8.95%	5.51%
PERIODIQUE	6.807.880 €	7.225.818 €	6.777.378 €	6.14%	-2.24%
CINEMA	2.156.352 €	2.147.230 €	2.531.420 €	-0.42%	17.89%
Grand Total	150.012.360 €	152.428.936	155.642.614 €	1.61%	2.51%

C.1.4.4 Développement du secteur audiovisuel

Plusieurs nouvelles chaînes de télévision ont obtenu une concession de la part du Gouvernement, les autorisant à diffuser leurs programmes à partir du Luxembourg. C'est le cas notamment de trois chaînes appartenant au groupe « Altice Entertainment News & Sport » à savoir: « Altice Studio », une chaîne de cinéma et de séries en langue française, « SFR Sport 3 » consacré aux sports extrêmes et « MyCuisine », un programme thématique dédié à la gastronomie. Le groupe « United Media » a obtenu plusieurs concessions pour des programmes « Sportklub » pour la diffusion de matchs sport en live et deux concessions pour des chaînes ludiques et éducatives destinées aux enfants « Pikaboo » et « Vavoom ». Finalement, le groupe « Scripps Media Investment » a obtenu une concession pour la diffusion internationale de la chaîne d'informations en langue polonaise « TVN24 International ».

C.1.4.4.1 Renouvellement de la convention de service public luxembourgeois avec CLT-UFA

L'année 2017 était aussi marquée par le renouvellement de la convention portant sur la prestation du service public luxembourgeois, signée le 31 mars 2017 par CLT-UFA et l'État luxembourgeois. La mission de service public en matière de télévision a ainsi été prolongée pour une durée de trois ans, soit de 2021 à 2023. Les concessions et permissions concernant les fréquences de RTL Radio et Télévision ont été prolongées jusqu'en 2030. La convention a été adaptée sur plusieurs points, notamment pour garantir un choix plus diversifié d'éléments de programme. Pour assurer la continuité du programme de télévision de service public, l'État prendra en charge le financement du déficit résultant du financement du programme, jusqu'à une enveloppe plafonnée de 10 millions d'euros par an. Finalement, la Chambre des Députés sera associée au contrôle de la mise en œuvre de la convention.

C.1.4.4.2 Révision de la directive européenne « Service de médias audiovisuels »

Au niveau européen, les négociations sur la révision de la directive « Service de médias audiovisuels », qui définit le cadre européen applicable aux services de médias audiovisuels en Europe (à l'exclusion de la radio), se sont poursuivies. Le Conseil des ministres a approuvé une

¹ Le rapport annuel 2017 n'est pas encore disponible, ce qui s'explique par un délai raisonnable de production, de validation et d'analyse des données avant publication.

orientation générale en mai 2017, autorisant la Présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne à entamer les trilogues avec le Parlement européen. Or, les discussions se sont avérées difficiles, portant sur un nombre de points délicats, dont notamment la définition des critères de juridiction, les obligations des plateformes de partage de vidéos en ligne, les communications commerciales ou encore la promotion des œuvres européennes via des contributions financières sur les services transfrontaliers. Quatre trilogues sous Présidence estonienne ont permis d'avancer, mais les discussions se poursuivront en 2018 en vue de trouver un accord entre co-législateurs.

C.1.5 Les services postaux

Au vu du déclin de volumes de courrier et de l'évolution technologique, le secteur postal dépend de plus en plus de sa capacité d'innover et de se diversifier. De l'autre côté, les besoins des citoyens et le commerce électronique créent aussi de nombreuses opportunités pour les postes. Le SMC, chargé de la réglementation du service postal au Luxembourg, accompagne cette évolution activement, au niveau international et national. Il représente ainsi le Luxembourg dans l'Union postale universelle (UPU) ainsi qu'au niveau de l'Union européenne pour la négociation d'un nouveau règlement portant sur la livraison des colis.

C.1.5.1 Représentation au sein de l'Union postale universelle (UPU)

Le projet de loi, portant approbation du règlement général de l'UPU et de la Convention postale universelle et de son Protocole Final (adoptés à Doha le 11 octobre 2012), a été voté par la Chambre des Députés le 15 novembre 2017.

Les modifications aux actes précités se situent dans le contexte de la stratégie postale de Doha pour le cycle 2013-2016 qui vise à aider les opérateurs postaux à développer, moderniser et adapter leur réseau postal à un marché en pleine évolution. La stratégie postale de Doha repose notamment sur quatre buts principaux qui consistent à :

- Améliorer l'interopérabilité des réseaux postaux internationaux ;
- Apporter des connaissances techniques et une expertise concernant le secteur postal ;
- Promouvoir les produits et services innovants en développant les dimensions physique, financière et électronique du réseau postal ;
- Favoriser le développement durable du secteur postal en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales.

Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte de développement rapide et de grande envergure du commerce en ligne. Parmi les mesures figurent en particulier l'amélioration de l'interconnectivité des réseaux postaux transfrontières, indispensable pour garantir un service de livraison et de retour des marchandises performant ; un système de contrôle mondial reposant sur la technologie d'identification par radiofréquences (RFID) afin d'évaluer la qualité de bout en bout ; l'adoption de normes minimales obligatoires et d'un système d'échange de données électroniques régulier des opérateurs postaux avec les douanes et le secteur de l'aviation pour sécuriser les installations, le transport et le traitement du courrier international ; ainsi que le développement du projet «.post» qui doit fournir le cadre technique pour développer de réels services intégrés visant à stimuler le commerce électronique chez les opérateurs postaux.

C.1.5.2 Adoption du règlement européen sur les services de livraison de colis

La proposition de règlement s'inscrit dans la complémentarité des initiatives que la Commission européenne a lancées dans le cadre du marché unique numérique. Au regard de la croissance balbutiante du commerce électronique transfrontalier, la Commission a estimé que

l'amélioration de la livraison physique de produits commandés en ligne constituait l'un des éléments essentiels pour stimuler davantage la croissance du commerce électronique. Au regard des divisions entre groupes politiques au sein du Parlement européen, les négociations ont nécessité davantage de temps afin de pouvoir dégager un accord final ; ce dernier fut obtenu par la présidence estonienne fin décembre 2017.

C.1.6 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes comme le programme-cadre de l'Union « Europe Créative » dédié aux secteurs culturels et créatifs.

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a suivi en 2017 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes.

Par ailleurs, lors des rencontres annuelles (mini-assises) avec l'ensemble du secteur audiovisuel national organisées à la suite des « Assises du cinéma luxembourgeois » en novembre 2015, le Fonds a mis en œuvre plusieurs des propositions formulées à l'issue de ces débats et notamment:

- le lancement de 3 nouvelles aides: l'aide AFS « CineWorld » destinée aux projets venant de pays à faibles ressources audiovisuelles, l'aide « Carte Blanche » destinée aux projets de plus petite envergure ainsi que l'aide au financement de vidéoclips développée en partenariat avec Music:LX et la Rockhal.
- La création d'un « pavillon en Réalité Virtuelle » en collaboration avec Digital Luxembourg au Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain dans le cadre du Luxembourg City Film avec une programmation d'œuvres militantes en 360°, des expériences, des événements et tables-rondes appuyés par des experts de l'industrie;
- Le renforcement des synergies avec RTL Group au niveau de la production et de la distribution;
- La poursuite de la collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg avec le lancement d'un nouvel appel à projets pour le développement d'un nouveau format de série de fiction ainsi que la nouvelle programmation des séries existantes (« routwäissgro » et « TirliTivi»);
- Le développement de la politique de soutien pour la production de nouveaux types de contenus et l'utilisation de nouvelles technologies audiovisuelles. C'est ainsi que le Fonds a officiellement lancé l'initiative Virtelio Award 2017, un concours international d'écriture pour films 360° interactifs initié par la startup luxembourgeoise Realab en partenariat avec Julie Gayet, mk2 et le Festival Paris Courts Devant;
- La mise en place de mesures pour encourager les tournages écoresponsables et favoriser une production cinématographique à plus faible empreinte carbone et le développement d'un écolabel luxembourgeois.

C.1.6.1 Les aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et audiovisuelle et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, les instances du Fonds ont statué au cours de l'année 2017 sur 97 demandes d'aide financière sélective (AFS) et distribué un montant total de 33.075.893 € à 65 projets. 31 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.555.824 € et 25 aides à la production pour un montant total de 29.333.064 € 9 projets « CineWorld » ont obtenu un montant total de 1.615.500 €

C.1.6.2 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (Luxembourg City Film Festival, CinEast, Foire de l'étudiant) et à l'étranger : à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire Sunny Side of the Doc de La Rochelle et au marché nord-américain de Toronto. Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au Cartoon Forum de Toulouse et au Cartoon Movie de Bordeaux. Le Fonds a également intensifié ses relations internationales en organisant des visites de promotion avec la participation de professionnels du secteur audiovisuel e.a. à Bolzano, Montréal, Munich, Tokyo.

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment de grands prix tels que Prix du Film autrichien - Österreichischer Filmpreis (5 nominations), Les Magritte du cinéma belge (1 nomination), César (2 nominations), European Film Awards (1 nomination), European Animation Awards (4 nominations), Golden Globes 2018 (1 nomination annoncée en 2017) ou de festivals internationaux tels que Palm Springs International Film Festival (3 premières US), Sundance Film Festival (1 Word Premiere en compétition), Max Ophüls Preis Saarbrücken (1 sélection et 1 nomination), Biarritz (1 FIPA d'Or), Berlinale (3 sélections), FIFA Annecy (7 sélections), Toronto International Film Festival (3 sélections), Trophées francophones du cinéma (2 nominations), TIFF Tokyo (1 sélection en compétition).

C.1.6.3 Traités de coproduction et fonds pour la jeune création francophone

Le Gouvernement luxembourgeois a signé, en 2017, 3 traités de coproduction:

- En janvier à Rotterdam: signature de la Convention européenne révisée du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique;
- En avril à Ottawa: signature de l'accord de coproduction entre le Luxembourg et le Canada;
- En juin à Pékin: signature de l'accord de coproduction entre le Luxembourg et la Chine.

Le Film Fund Luxembourg et ses partenaires francophones: le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) en France, la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, la Société de Développement des Entreprises Culturelles (SODEC) au Québec, Téléfilm Canada, TV5MONDE, Orange, France Télévisions, la SACD, la SACD Belgique et la SACD Canada, ont créé en décembre le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne et Haïti. Il a pour objectif de favoriser l'émergence des talents prometteurs dans ces pays.

C.2 Le Service information et presse du gouvernement (SIP)

C.2.1 Introduction

Pour le Service information et presse du gouvernement, l'année 2017 a été marquée d'une part par la continuité dans la réforme entamée depuis 2016 et d'autre part par un certain nombre de projets majeurs. L'aboutissement de la réforme interne a été le vote par la Chambre des Députés de la loi portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques le 15 novembre 2017. Cette nouvelle loi amende ou précise certaines missions du SIP et en rajoute de nouvelles, dont notamment la promotion de l'open data et de l'accès à l'information. En interne on peut également relever l'introduction du système d'horaire mobile Interflex qui permet de gérer de façon transparente les entrées et sorties des agents du SIP.

Pour ce qui est des activités du Service information et presse, 2017 a été à nouveau une année bien remplie. Parmi les nombreuses activités ponctuelles il convient de relever la réunion du « Groupe de Mondorf » le 12 mai qui a rassemblé tous les chargés de communication des ministères et les responsables du SIP ainsi que, dans un deuxième temps, les responsables des principaux médias. Les élections communales du 8 octobre 2017 ont également été à l'agenda du SIP, notamment avec l'organisation de la campagne médiatique et la participation au bureau centralisateur gouvernemental.

Les deux portails Internet gouvernementaux gérés par le SIP ont connu une évolution importante. Suite à l'analyse complète du portail www.gouvernement.lu en 2016, la refonte en fonction des résultats et conclusions de cette analyse a été initiée en 2017. Les travaux ont porté sur l'infrastructure technique mise à disposition par le Centre des technologies de l'État (CTIE), la structure de l'information, le design et les versions linguistiques en ajoutant une version allemande, anglaise et luxembourgeoise à la version française.

Le portail www.luxembourg.lu a vu une forte progression du nombre de visites, résultat des efforts que le SIP a investi depuis 2016 dans le contenu du portail. Sur les réseaux sociaux, le travail du SIP s'est vu récompensé par une belle progression du nombre de *followers* sur Twitter (+ 6.700) et d'abonnés sur Facebook (+ 659). Les travaux autour du Conseil de Gouvernement, le *live streaming*, les tribunes libres, le travail de fond auprès de la RPUE, le groupe Mondorf, la promotion de l'image de marque du pays, le logotype du Gouvernement: autant de missions que le Service information et presse a continué à assumer en 2017.

L'organisation et la coordination de la couverture médiatique lors des quelque 50 visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique a constitué une part importante du travail effectué par le SIP en 2017, mis en œuvre ensemble avec les autres partenaires étatiques et institutionnels. La médiathèque du SIP a été complétée et compte aujourd'hui près de 162.000 images.

Une autre activité « traditionnelle » du SIP est la diffusion des communiqués de presse des ministères et administrations : en tout près de 2.500 messages ont été diffusés en 2017. La SIP a également assuré la publication d'avis dans les quotidiens et périodiques nationaux.

Les trois revues de presse quotidiennes sont publiées sur un Extranet dédié qui a été complètement reconçu, redéveloppé et testé courant 2016. Courant 2017 cette nouvelle version a été rendue accessible aux ministres et agents de l'État qui en tirent avantage. Le monitoring des deux radios nationales a également été assuré quotidiennement.

Le volet des éditions a été marqué par la continuité: réédition de la brochure « à propos ... de l'histoire du Luxembourg » dans trois versions linguistiques et mise à jour et modification du

format des 14 infographies sur le Grand-Duché, édités en collaboration avec le Statec et qui connaissent un grand succès. La diffusion des publications existantes est restée à un niveau élevée (près de 12.600).

Finalement, la nouvelle mission de promotion des « données ouvertes » (*Open Data*) a également été remplie. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 23 mai 2016 modifiant la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public, la mise en place du portail Open Data et les lignes directrices concernant la publication des données, les ministres réunis en Conseil ont invité les départements ministériels, administrations et services de l'État à faciliter la réutilisation des informations dont ils disposent et de les intégrer de façon proactive dans le portail Open Data, tout en priorisant les jeux de données à haute valeur économique ou sociétale. Le Service information et presse a constitué un groupe de travail Open Data qui coordonne la réutilisation des données étatiques et met en œuvre la politique Open Data définie par le Gouvernement dans le cadre du programme «Digital Lëtzebuerg. Le SIP a formalisé cette politique en définissant et en publiant la stratégie Open data du Gouvernement.

Un des résultats les plus tangibles de ce travail de sensibilisation, de support et de publication se retrouve dans le benchmark « Open data landscaping » de l'European Data Portal dans lequel le Luxembourg passe en 2017 du peloton de queue à une très bonne 6^e place au niveau européen, le plaçant parmi les « trendsetters ».

C.2.2 Communication gouvernementale et Internet

C.2.2.1 gouvernement.lu

Le portail du Gouvernement a pour objectif d'informer le grand public sur les activités de l'ensemble des membres du Gouvernement. Il est actualisé en continu pendant la journée avec la mise en ligne des communiqués de presse des ministères, d'interviews et de discours des ministres, le *livestream* du briefing du Conseil de Gouvernement et d'autres événements pour lesquels un *livestreaming* est demandé, ainsi que les articles d'actualité rédigés par les chargés des relations publiques des départements ministériels.

Au total, gouvernement.lu a compté **630.222 visiteurs uniques** pour l'année 2017. En moyenne, le site a compté **2.558 visiteurs uniques** par jour.

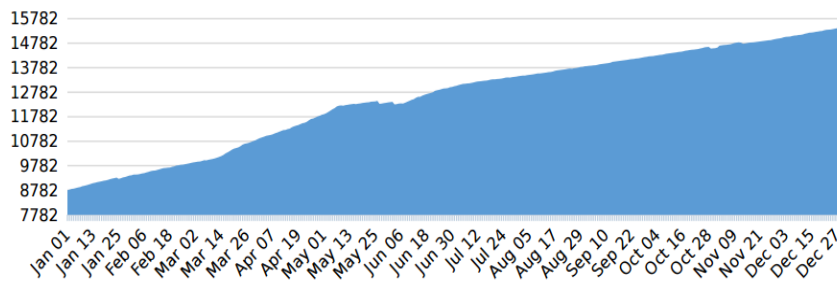
L'équipe du portail a par ailleurs répondu aux nombreuses questions qui ont été posées par les internautes via le formulaire de contact du portail. Les messages reçus sont soit transférés aux entités étatiques compétentes ou sont traités par l'équipe rédactionnelle du portail. Les questions posées portent sur une grande variété de sujets, comme par exemple les conditions de travail au Luxembourg, l'immigration ou des événements culturels.

C.2.2.1.1 gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2017, 6.700 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte Twitter du portail (soit + 18 *followers*/jour) et 659 nouveaux abonnés se sont inscrits sur Facebook. Sur Twitter le nombre de *followers* est ainsi passé de 8.761 à 15.443. Sur Facebook ce chiffre est passé de 3.058 à 3.717.

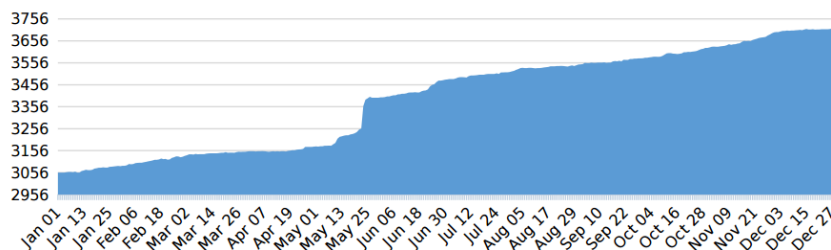
Au 31 décembre 2017, le compte Twitter de gouvernement.lu comptait dès lors **15.443 followers** et sa page Facebook comptait **3.717 abonnés**.

Followers



The number of people who are following your Twitter accounts

Fans



The total number of fans (people who liked the Page) for your Pages

C.2.2.1.2 Nouvelle version du portail www.gouvernement.lu

En 2017, les travaux préparatoires pour la mise en ligne d'une nouvelle version du portail du gouvernement ont été poursuivis à un rythme soutenu afin de garantir une mise en ligne en février 2018.

Le suivi du projet a été fait de concert avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) au cours de réunions régulières. Les spécifications techniques du portail ont été rédigées conjointement avec la chef de projet désignée au CTIE. Le design de chaque page du portail a été défini puis affiné en collaboration avec le CTIE.

Par la suite le SIP a tenu une quarantaine de réunions de présentation du nouveau portail avec les ministères ainsi que les administrations présentes sur gouvernement.lu afin de les sensibiliser aux enjeux de cette nouvelle version.

Etant donné que le portail devient multilingue (français, allemand, luxembourgeois et anglais), des contenus ont été rédigés et/ou traduits au fil des mois par l'équipe du Département communication gouvernementale et Internet du SIP:

- contenus statiques du portail et de 34 administrations,
- 460 intitulés d'administrations et services de l'État (en étroite collaboration avec l'équipe de guichet.lu),
- 12 dossiers thématiques,
- environnement intégral du portail (noms de rubriques, des boutons, etc.),
- rubriques du support du portail,
- curriculum vitae des membres du Gouvernement en luxembourgeois.

C.2.2.1.3 Migration des sites institutionnels vers gouvernement.lu

Parallèlement à la préparation de la nouvelle version de gouvernement.lu, le SIP a poursuivi ses efforts en vue de la migration progressive des sites institutionnels des organisations gouvernementales (ministères, administrations, etc.) vers gouvernement.lu.

Les sites suivants ont été migrés dans le portail en 2017:

- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région,
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire,
- Administration de l'environnement,
- Administration des enquêtes techniques.

En 2016, un site a été créé dans le portail:

- Administration pénitentiaire

Le SIP accompagne, conseille et assiste les entités tout au long de leur migration dans le portail. Une fois les sites migrés, le SIP assure un service d'assistance et de conseil en ce qui concerne l'intégration de contenus, la création de formulaires, l'assurance qualité en général, l'évolution du site web (nouveaux besoins techniques, évolution de l'arborescence, l'assurance qualité sur de nouvelles pages ou rubriques), le suivi des statistiques de consultations.

A la fin de l'année 2017, les sites suivants étaient en cours de migration :

- Ministère du Logement,
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère des Finances ainsi que des organismes sous sa tutelle,
- Ministère du Développement durable et des Infrastructures ainsi que des organismes sous sa tutelle,
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs.

A la fin de l'année 2017, un site était en cours de création dans gouvernement.lu :

- Ministère de la Sécurité intérieure.

C.2.2.1.4 Livestreaming

Le *livestreaming* d'une manifestation pour laquelle un ministère en fait la demande au SIP est transmis en direct via gouvernement.lu. En 2017, cela fut le cas pour les briefings à la presse du Premier ministre sur les travaux du Conseil de Gouvernement, ainsi que pour des événements ponctuels tels que la conférence *La transition se poursuit*, organisée le 9 novembre 2017 au Grand Théâtre par myenergy et le Ministère de l'Économie.

Il est possible de fournir des chiffres d'audience de ces *livestreaming* et de la Video on Demand (VoD), mais qui appellent à une lecture très critique, sachant qu'un utilisateur peut se connecter successivement à plusieurs reprises et que la durée de connexion peut être parfois très réduite.

Connexions :

Mois	Geo	IPs Uniques	Sessions > 30s	TTL (Heures vues)	Moyenne par IP	Moyenne par sessions	Volume (GO)
Janvier 2018	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Décembre 2017	🇱🇺	539	1497	152 h 51 mn	0 h 17 mn	0 h 06 mn	37.42
Novembre 2017	🇱🇺	84	428	156 h 02 mn	1 h 51 mn	0 h 21 mn	75.48
Octobre 2017	🇱🇺	408	1048	128 h 13 mn	0 h 18 mn	0 h 07 mn	36.45
Septembre 2017	🇱🇺	1	3	0 h 04 mn	0 h 04 mn	0 h 01 mn	0.02
Août 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Juillet 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Juin 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Mai 2017	🇱🇺	21	114	32 h 25 mn	1 h 32 mn	0 h 17 mn	6.14
Avril 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Mars 2017	🇱🇺	23	65	15 h 27 mn	0 h 40 mn	0 h 14 mn	5.74
Février 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00
Janvier 2017	🇱🇺	0	0	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0.00

C.2.2.2 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. Ainsi, en 2017, le SIP a notamment assisté le Comité de coordination Inspiring Luxembourg à préparer sa présence sur les médias sociaux.

Par ailleurs, le SIP a proposé en avril et octobre 2017 une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) concernant l'utilisation des médias sociaux dans un cadre étatique. Cette formation s'adressait aux chargés de communication et attachés de presse des ministres et des départements ministériels. Trois volets principaux ont été traités: la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux. Vu le grand intérêt suscité par ces séances de formation, le SIP proposera de nouvelles séances de formation de ce type en 2018.

C.2.2.3 Conseil de Gouvernement

En 2017, comme les années précédentes, le Service information et presse a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement :

- rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » relatif aux 40 réunions du Conseil de Gouvernement en 2017 ;
- transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu ;
- couverture *Livestream* du briefing du Premier ministre et sa retransmission en direct via gouvernement.lu ;
- enregistrement et mise en ligne de la VOD (Video on Demand) du briefing et d'une version en langage des signes sur gouvernement.lu.

C.2.2.4 Tribunes libres

Le SIP a poursuivi en 2017 l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « D'Parteien hunn d'Wuert » diffusées sur Radio 100,7. Ces émissions sont réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Comme à l'accoutumée, les émissions politiques furent suspendues pendant la durée de la campagne médiatique officielle pour les élections communales, soit du 11 septembre 2017 au 6 octobre 2017.

C.2.2.5 Élections communales du 8 octobre 2017

C.2.2.5.1 Campagne médiatique officielle

Le SIP a préparé, en étroite concertation avec toutes les parties concernées, un accord réglant la couverture médiatique de la campagne officielle pour les élections communales du 8 octobre 2017.

Cet accord a été négocié sur la base de plusieurs réunions entre le SIP et les différentes parties prenantes. Une première réunion entre le SIP et Radio 100,7 a eu lieu le 17 février 2017. Une deuxième a eu lieu entre le SIP et les représentants de RTL Télé Lëtzebuerg et RTL Radio Lëtzebuerg le 3 mars 2017.

Sur base de ces concertations, un document de travail fut établi et proposé aux partis politiques. En date du 24 mars 2017, le SIP a réuni les représentants de tous les partis actuellement représentés à la Chambre des Députés, ainsi que de la Kommunistesch Partei Lëtzebuerg (KPL) et de la Piratepartei. Suite à cette concertation, le document de travail fut amendé et soumis pour approbation à toutes les parties concernées.

Au cours d'une première période de silence du 25 avril 2017 au 9 mai 2017, deux modifications furent proposées et le document fut adapté. A l'issue d'une deuxième période de silence entre les 10 et 16 mai 2017, les partis politiques et les médias concernés par la campagne officielle n'ont pas émis d'objections aux modifications effectuées.

Les dispositions générales de l'accord final issu des concertations ont fixé la durée de la campagne électorale médiatique à 4 semaines, à savoir du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017.

Un temps d'antenne pour les spots électoraux a été fixé à 8 minutes pour chaque parti présentant des listes complètes dans des communes à scrutin proportionnel totalisant un quart de la population totale du pays au moins. L'ordre de diffusion des différents spots sur les ondes de Radio 100,7 et RTL Radio Lëtzebuerg a été fixé par le SIP, qui a également procédé à une surveillance de la diffusion de ces spots.

RTL Radio Lëtzebuerg, Radio 100,7 et RTL Télé Lëtzebuerg ont chacun diffusé un total de 2 tables rondes. Les six partis ayant présenté des listes complètes dans des communes à scrutin proportionnel totalisant un quart de la population totale du pays au moins, ont été représentés à ces tables rondes: les diffusions ont eu lieu les 17 et 24 septembre, ainsi que le 1^{er} octobre 2017. Le SIP était présent à chacune de ces tables rondes et a veillé au respect du temps d'antenne octroyé à chaque parti.

C.2.2.5.2 Portail www.elections.public.lu

En collaboration avec le CTIE, le SIP a mis à jour le site officiel des élections au Grand-Duché de Luxembourg, www.elections.public.lu. Le SIP a publié des actualités concernant les élections communales 2017 et il s'est chargé de la mise à jour des pages statiques « Fusion de communes », « Question et réponses – Élections communales », « Question et réponses – Élections législatives » et « Question et réponses – Élections européennes ».

De plus, le SIP a répondu à une soixantaine de questions posées avant et après les élections par les internautes via le formulaire de contact du site.

C.2.2.6 Attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Depuis février 2013, un agent du SIP est mandaté comme attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE). Cette mesure répond au besoin d'avoir un interlocuteur permanent pour le corps des quelque 1.000 journalistes internationaux à Bruxelles.

Fort de ses expériences des années précédentes, le SIP a œuvré au cours de l'année 2017 à maintenir et à développer un important carnet d'adresses parmi les médias accrédités auprès des institutions de l'Union européenne. Ces contacts représentent un atout exceptionnel pour un petit pays et contribuent à assurer la réputation d'un pays fortement ancré dans les traditions européennes.

Un contact quotidien avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne.

A l'occasion de la rentrée de septembre 2017, le SIP a organisé à la RPUE une réception pour les représentants des médias, en présence de l'ambassadeur représentant permanent, à laquelle quelque 200 journalistes étaient conviés.

Le SIP a par ailleurs assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres au cours de l'année 2017. Une assistance a été fournie aux membres du Gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres avec des journalistes. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a assuré une présence en salle de presse afin de répondre à des questions de fond de la part des journalistes. En coopération avec les chargés des relations publiques des ministères respectifs et des fonctionnaires en charge des dossiers, le SIP a contribué à définir les lignes communes à adopter en termes de communication (*lines to take*).

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur Twitter, en communiquant des messages politiques et les positions adoptées par les membres du Gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Depuis fin 2016, le compte Twitter de la RPUE possède le statut de « *verified account* », ce qui a permis d'en accroître la visibilité.

Dans un souci de visibilité à un haut niveau, le SIP organise régulièrement des *background briefings* à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquelles l'ambassadeur représentant permanent ou le représentant permanent adjoint expliquent la position du Gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne. De tels *briefings* sont très prisés par les journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer l'intérêt médiatique sur le Gouvernement luxembourgeois en amont d'un Conseil des ministres. Au cours de l'année 2017, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres informelles de l'ambassadeur avec des journalistes bruxellois.

Dans les médias couvrant l'actualité européenne, l'année 2017 a été dominée par les négociations autour du Brexit. Dans ce contexte, l'attachée de presse du SIP à la RPUE a été sollicitée de manière accrue par les médias britanniques. L'occasion a été saisie pour expliquer et défendre les positions du Gouvernement luxembourgeois dans ce dossier et pour multiplier et approfondir les contacts avec la presse anglophone.

Dans le contexte du Brexit, le Gouvernement luxembourgeois a posé sa candidature pour accueillir le siège de l'Autorité bancaire européenne, agence qui devra quitter Londres après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le SIP a été étroitement impliqué dans la campagne de promotion du dossier de candidature, notamment en organisant un briefing pour la presse à la RPUE lors de la remise de la candidature officielle, ainsi que dans tous les contacts avec des journalistes au cours des semaines en amont du vote. Au final, même si cette candidature n'a pas été couronnée de succès, le Luxembourg a été perçu comme pays hôte potentiel sérieux et fiable et a à maintes reprises été mentionné dans la presse internationale.

La candidature du Ministre des Finances, Pierre Gramegna, à la présidence de l'Eurogroupe a également suscité un vif intérêt de la part des médias internationaux et la RPUE a répondu à de nombreuses questions autour de cette candidature.

Le SIP a également représenté le Gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'UE: le groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents ; les réunions du ICPR Crisis Communicators Network, au sujet de questions de communication de crise ; et des réunions et séminaires traitant de désinformation et de communication stratégique.

C.2.2.7 Groupe Mondorf

Réunissant les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la présidence du SIP, les objectifs du « Groupe de Mondorf » sont de :

- garantir la cohérence et l'uniformité de la communication du Gouvernement,
- offrir une plateforme d'échange aux communicateurs des ministères,
- favoriser le flux transversal des informations.

Le 17 février 2017, une réunion plénière du Groupe Mondorf a eu lieu dans les locaux du SIP. Suite à la présentation au public de la nouvelle identité visuelle du pays pour promouvoir le Luxembourg au-delà de ses frontières, le seul point à l'ordre du jour de la réunion du Groupe Mondorf a porté sur la « Stratégie Inspiring Luxembourg : une Signature et de nouveaux outils pour la communication internationale du Luxembourg ». Tania Berchem, coordinatrice générale pour la promotion de l'image de marque au MAEE, a présenté au groupe la stratégie retenue par le Comité de coordination Inspiring Luxembourg dont le SIP est un des membres.

Le 12 mai 2017, le SIP a invité les membres du Groupe Mondorf à une Journée de la communication au Domaine thermal à Mondorf-les-Bains. 31 membres du groupe se sont ainsi réunis avec les membres du SIP pour un échange dans un cadre informel.

A l'ordre du jour ont figuré des présentations et des échanges au sujet des éléments suivants:

- stratégie web du Gouvernement,
- état des lieux des travaux pour la mise en ligne de la nouvelle version de gouvernement.lu,
- stratégie du Gouvernement pour la promotion de la langue luxembourgeoise,
- rôle et missions de l'attachée de presse détachée par le SIP à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne,
- stratégie de promotion du pays dans le cadre du Tour de France au Luxembourg les 4 et 5 juillet,
- principe et actions du Gouvernement dans le domaine de l'open data.

Par la suite, le Groupe Mondorf a été rejoint par 17 rédacteurs en chef des médias luxembourgeois et par des membres du Conseil de presse. S'en sont alors suivis des partages d'expériences constructifs dans le but de faciliter une meilleure compréhension des besoins et des contraintes des parties respectives.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe.

À cet effet, le SIP a organisé en 2017 :

- des séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2017 ;
- 3 séances de formation "photo" les 20 et 27 janvier ainsi que le 6 septembre.

Enfin, au cours du dernier semestre 2017, l'Institut national d'administration publique (INAP) et le SIP ont mis en ligne un sondage destiné aux chargés des relations publiques. Les questions de ce sondage visaient à cerner leurs besoins en matière de formation dans le domaine des relations presse. Les résultats de ce sondage ont été dépouillés à la fin de l'année 2017. Une analyse de ces résultats permettra de proposer un plan de formation spécifique au cours de l'année 2018.

C.2.2.8 Luxembourg.lu

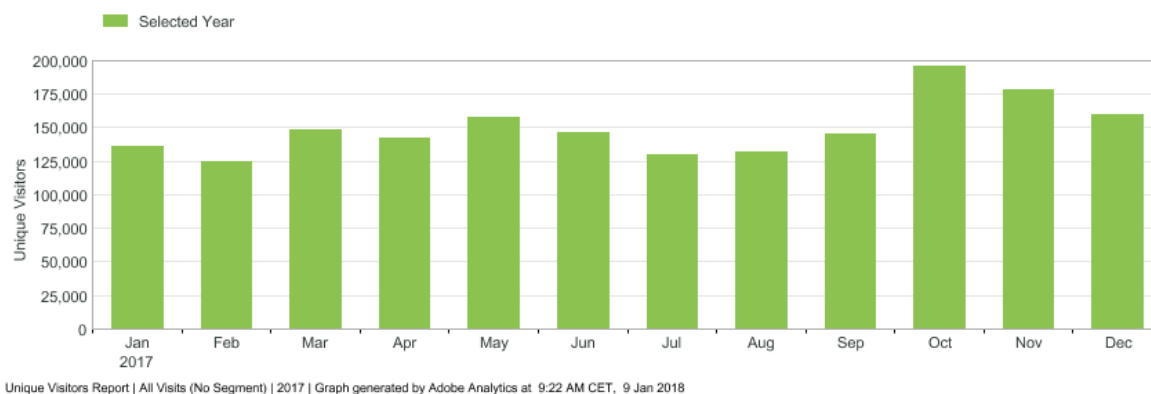
En 2017, le portail Luxembourg.lu, portail de présentation officiel du Grand-Duché de Luxembourg, a subi des changements profonds dans son organisation interne avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, la mise en place d'une charte rédactionnelle et des changements dans la ligne éditoriale. Les retombées en termes de visites sont remarquables: en moyenne, quelque 4.200 visiteurs uniques par jour ont consulté le portail en 2017, avec une progression sensible entre janvier (4.373 visiteurs uniques) et décembre (5.139 visiteurs uniques).

C.2.2.8.1 Elaboration d'une charte rédactionnelle

Dans le but de formaliser le travail sur luxembourg.lu, une charte rédactionnelle a été élaborée. Celle-ci énumère les différents volets du portail et fixe les règles réactionnelles pour chacun d'entre eux. En outre, la charte fixe les procédures à adopter pour assurer la bonne gestion du portail, tant sur le portail lui-même que sur les réseaux sociaux ou les différents outils auxiliaires (outil de traduction, calendrier, etc.).

C.2.2.8.2 Chiffres de fréquentation de www.luxembourg.lu

En 2017, le portail a connu une augmentation nette de son audience globale, du nombre de pages consultées et de visiteurs. En moyenne, 126.000 visiteurs uniques ont consulté le portail chaque mois, pour visionner quelque 318.000 pages. A titre de comparaison, sur les 11 derniers jours du mois de décembre on constate une progression de 40% des visiteurs uniques et de 41% des pages consultées entre 2016 et 2017.



En tout, 1.515.000 visiteurs uniques ont été comptés au cours de l'année, pour un total de 2.206.000 pages visitées. Le 8 octobre, date des élections communales, fut le jour avec le plus de visites, totalisant 13.114 visiteurs uniques pour 22.694 consultations de pages.

Les pages concernant les élections communales furent les plus visitées ce jour-là: la page allemande à elle seule 9.413 fois, suivie de la page française portant sur le même sujet. La page anglaise sur les élections se classe 6^e avec 601 consultations.

Sur toute l'année 2017, ce sont cependant les versions linguistiques française et allemande de la page sur les jours fériés légaux qui sont les plus fréquentées, avec 241.569 et 133.343 consultations respectives. Les pages sur l'immigration, les transports en commun et la nationalité figurent également parmi les pages les plus consultées. Pour les actualités, c'est la version française du texte sur les nouvelles dispositions légales et réglementaires 2017 qui a connu la plus grande fréquentation, avec 17.835 consultations.

Concernant les origines géographiques des connexions, on remarque que la majorité écrasante provient du Grand-Duché de Luxembourg (1.600.000), suivi par la France (627.402), l'Allemagne (425.750) et la Belgique (229.785). La liste des origines géographiques est complétée par les États-Unis, la Grande Bretagne, le Canada, la Suisse, les Pays-Bas et l'Italie. La Chine prend la 11^e place.

C.2.2.8.3 Les actualités

Luxembourg.lu couvre au quotidien un large éventail de sujets sous forme d'articles d'actualité. En 2017, 371 articles par langue ont été publiés sur le site, ce qui fait une moyenne de 7 articles par semaine.

La promotion de l'image du pays est l'objectif principal du portail, c'est donc dans cette logique que sont choisis les sujets à traiter. Un effort considérable de rédaction est nécessaire pour alimenter le site chaque jour, d'autant plus que la diversité des sources exige souvent la prise de contact avec des organisateurs, institutions ou administrations. Après finalisation, chaque article est transmis pour traduction dans les deux autres langues.

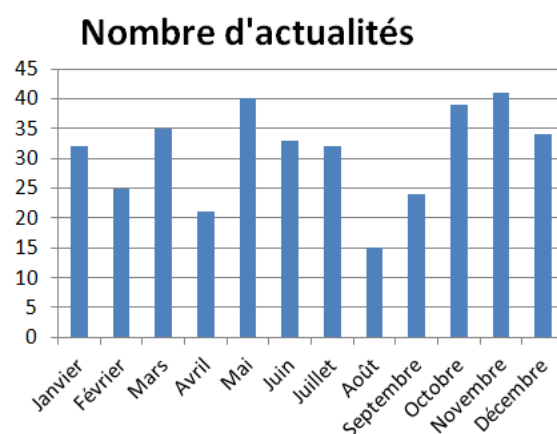


Fig. 2: Nombre d'actualités en 2017.

C.2.2.8.4 Traductions

En 2017, 1.078 traductions de textes ont été effectuées, pour un total de 585.994 mots. Désormais, le SIP travaille avec deux agences pour la traduction de textes en français, allemand, anglais et luxembourgeois.

C.2.2.8.5 Pages thématiques

Le volet thématique du portail se compose de 6 rubriques rassemblant quelque 730 pages par langue. Leur mise à jour est une des priorités de l'équipe rédactionnelle, nécessitant la prise de contact et la collaboration étroite avec des acteurs divers, tels que des ministères, organisations et institutions. A titre d'exemple, citons le Ministère de l'Égalité des chances, Luxembourg for Finance, Luxembourg Trade and Invest ou encore le Lëtzebuerger Maarteverband, qui ont été contactés dans le but de retravailler des pages en lien avec leurs sujets.

Outre les refontes complètes de pages, des mises à jour ponctuelles de chiffres, statistiques ou contenus spécifiques ont été effectués au cours de l'année lorsque cela s'avérait nécessaire.

C.2.2.8.6 Le Sproch vun der Woch



Mise à jour de façon hebdomadaire, cette rubrique est un clin d'œil à la langue luxembourgeoise. En 2017, 52 différentes expressions ont été mises en ligne. Celles qui ont eu le plus de succès ont été « Wannechgelift » sur le site français, « Tjëft » sur le site allemand et « Ech hunn dech gär » sur le site anglais.

Au début de l'année, le visuel a été adapté pour mieux intégrer la page principale et mieux s'afficher sur les réseaux sociaux.

C.2.2.8.7 Messages reçus via le formulaire de contact en ligne

L'équipe rédactionnelle du portail est toujours à l'écoute de ses lecteurs. Toute personne ayant une question ou suggestion peut contacter l'équipe via le formulaire de contact du portail. En 2017, quelque 350 contacts ont été établis avec des internautes provenant majoritairement du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de pays non-européens. L'immigration est le sujet le plus souvent abordé. Le tourisme, les allocations familiales, les questions liées au travail, les impôts, la reconnaissance des diplômes et la nationalité luxembourgeoise sont d'autres sujets récurrents.

Dans la mesure du possible, chaque question est traitée par l'équipe. Néanmoins, pour toutes les demandes spécifiques, l'e-mail est transmis à l'autorité, l'institution ou l'organisme concerné, afin de fournir à l'internaute une réponse complète et compétente.

C.2.2.8.8 Photos, vidéos, publications

2017 a été l'année de la refonte des galeries photo du portail dont notamment les galeries thématiques « Fêtes et traditions » et « Paysages ». Ces galeries ont bénéficié d'une remise à neuf, avec un choix de nouveaux visuels et des textes descriptifs adaptés en trois langues.

Dans la section dédiée aux vidéos, le portail rassemble une vingtaine de vidéos de promotion du pays, dont certaines sectorielles de Luxembourg for Finance, Visitluxembourg.com ou Inspiring Luxembourg. La mise à jour et l'ajout de nouveaux contenus relèvent de la responsabilité de l'équipe rédactionnelle. Elle est donc en contact régulier avec des partenaires potentiels pour assurer la meilleure offre possible.

A noter que quelque 70 publications complètent l'offre en contenu téléchargeable. Cette rubrique est mise à jour régulièrement.

C.2.2.8.9 Collaborations

En 2017, l'équipe rédactionnelle a collaboré avec des partenaires divers sur plusieurs dossiers importants.

La traduction des intitulés de ministères, administrations, organismes et institutions du français vers l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois s'est opérée dans le cadre d'une collaboration étroite entre l'équipe de Guichet.lu et le SIP. Une liste de 463 intitulés, issus des bases de données de luxembourg.lu, gouvernement.lu et guichet.lu a été dressée, puis vérifiée et traduite. Cette liste a été finalisée en décembre 2017 et a par la suite été mise à disposition du public sur le portail Open Data du Gouvernement. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affichée

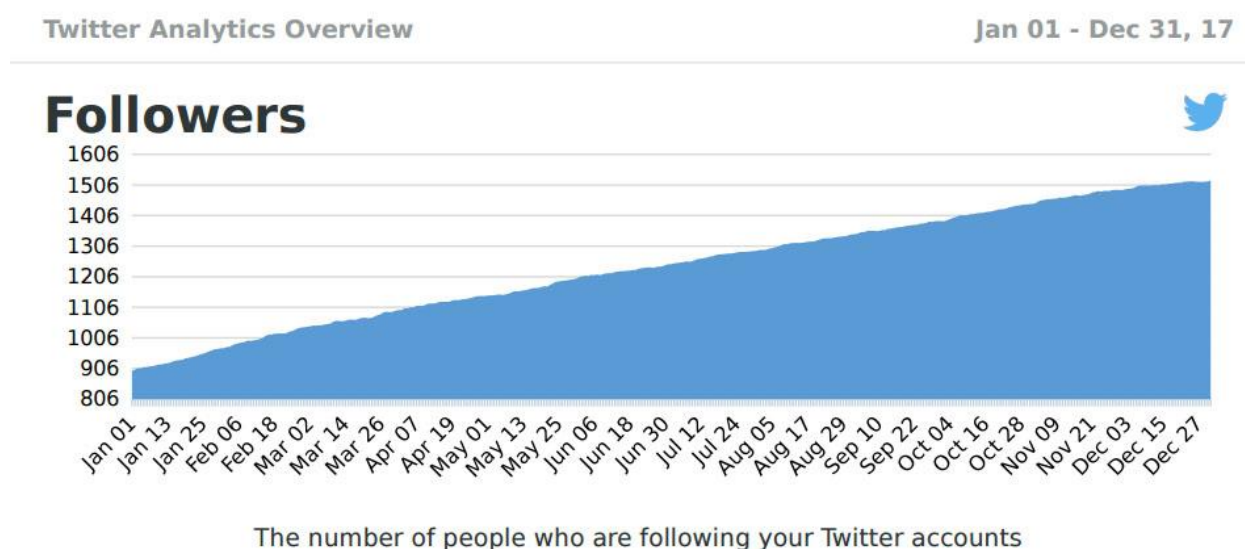
d'apporter plus de cohérence dans les traductions de l'État. Cette collaboration avec l'équipe de guichet.lu était une première de la sorte.

Le passage du Tour de France au Luxembourg les 3 et 4 juillet 2017 a été l'occasion pour le Grand-Duché de Luxembourg de se présenter sous ses plus beaux atours. En amont de l'événement, l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu avait rassemblé des informations sur une quinzaine de pages dédiées à l'histoire du Luxembourg et des Luxembourgeois dans le Tour de France et à la traversée de la Grande Boucle en 2017. Dans ce cadre, cinq personnalités en relation avec le cyclisme ont été interviewés : le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, le Ministre des Sports, Romain Schneider, ainsi que les cyclistes Fränk Schleck, Christine Majerus et Joël Wagnier. Afin de compiler ce dossier, l'équipe rédactionnelle a pu compter sur le soutien du Comité de coordination Inspiring Luxembourg, du Ministère des Sports, de Luxembourg for Tourism et de la Mobilitätszentral.

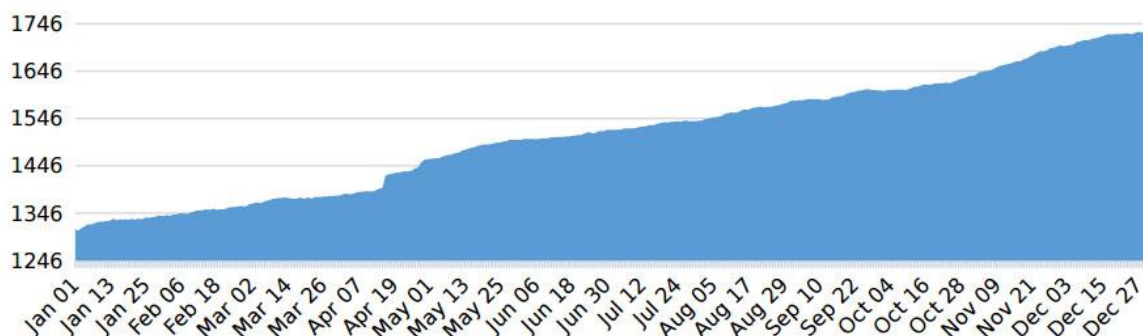
Outre ces deux cas particuliers, d'autres collaborations sont plus permanentes. Citons, notamment, l'alimentation de l'agenda grâce à plurio.net et un échange régulier avec guichet.lu pour toutes les actualités reprenant des sujets à propos de procédures ou de changements de législation qui concernent le grand public.

C.2.2.8.10 Réseaux sociaux

A la fin de 2017, le compte Twitter @LuxembourgLU comptait 1.518 followers (+ 600 par rapport à 2016) et la page Facebook «luxembourg.lu – The Grand Duchy's Portal» comptait 1.766 abonnés (+ 450). 26 personnes ont contacté l'équipe via Facebook. De janvier à décembre, 211 Tweets ont été publiés et 272 messages ont été postés sur Facebook. Le Tweet le plus populaire fut celui du 18 décembre sur la participation luxembourgeoise au sommet One Planet à Paris, le post le plus populaire sur Facebook fut celui du 23 novembre qui concernait la nouvelle édition du guide Michelin. Ces chiffres concernent la publication de contenu propre au portail et non pas les partages de contenus provenant d'autres sites.



Fans



The total number of fans (people who liked the Page) for your Pages

C.2.2.9 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination Inspiring Luxembourg et participe à toutes les phases de la mise en place de la marque « Luxembourg ».

En 2017, le SIP était notamment chargé de la mise à jour du site inspiringluxembourg.public.lu, l'élément principal de communication de la Signature du Luxembourg. Il s'agissait de l'ajout et de mises à jour de pages statiques du site ainsi que de la mise en ligne d'actualités rédigées par l'équipe de luxembourg.lu.

C.2.2.10 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du Gouvernement. Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes:

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- l'enregistrement de ces logos dans la logothèque du SIP ;
- la gestion du site www.logo.public.lu qui présente la charte graphique du logotype ;
- l'assistance aux ministères et administrations dans des projets pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

C.2.3 Organisation et relation presse

C.2.3.1 Visites au Luxembourg et à l'étranger

Le SIP a coordonné la couverture médiatique de visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg.

Le SIP a rédigé les communiqués d'annonce des visites, élaboré les programmes pour les représentants des médias, organisé des conférences de presse et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces visites.

Au total, le SIP a été l'organisateur logistique pour une cinquantaine de visites de chefs d'État, de membres de gouvernements étrangers ainsi que de rencontres bilatérales au niveau ministériel au Luxembourg. Ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations et de la prévention de la police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés.

Parmi les principales visites au Luxembourg peuvent être citées : la visite officielle de la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, en janvier, la visite officielle du Premier ministre de la République portugaise, António Costa, en avril, la visite officielle de Bohuslav Sobotka, Premier ministre de la République tchèque, en mai, la visite de travail du Premier ministre de la république d'Estonie, Jüri Ratas, en juin, la visite du président de la République française, Emmanuel Macron, en août, de même que plusieurs visites de travail de commissaires européens, comme p.ex. celles de Carlos Moedas et de Günther Oettinger en juillet, celle de Cecilia Malmström en septembre, tout comme celles de Pierre Moscovici et de Dimitris Avramopoulos en octobre.

La couverture photographique de membres du Gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions économiques à l'étranger a également été coordonnée par le SIP. Ainsi ont été couvertes les missions économiques présidées par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, et conduites par le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Économie, Étienne Schneider, sur la côte ouest des États-Unis en avril et aux Émirats arabes unis en octobre, les visites officielles du Premier ministre, Ministre d'État, Xavier Bettel, en République populaire de Chine et en Roumanie en juin, ainsi que sa participation au Sommet Benelux-Vișegrad à Varsovie. La couverture photographique du déplacement de Xavier Bettel au Mali et de sa participation au 5^e sommet Union africaine-Union européenne en Côte d'Ivoire en novembre a également été gérée par le SIP.

Lors des participations du Premier ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe engagé à Bruxelles.

Le SIP a par ailleurs mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations telles que la fête nationale, le sommet informel de la Grande Région, le départ de la 4^e étape du Tour de France à Mondorf-les-Bains en juillet, la cérémonie nationale de commémoration du 31 août 1942 à Wiltz, la Journée de commémoration nationale et la commémoration du 150^e anniversaire du traité de Londres. Une centaine de représentants des médias nationaux et internationaux ont été accrédités pour ce dernier événement.

C.2.3.2 Collaboration avec la Cour grand-ducale

En 2017, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations.

Il a notamment organisé et coordonné le volet média de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en république de Lituanie fin octobre, et de la visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc accompagné de S.A.R. la princesse Alexandra, le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Économie, Étienne Schneider, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, au Japon en novembre.

Le SIP a également géré l'accréditation des représentants des médias, coordonné la couverture médiatique et assuré la prise en charge des représentants des médias nationaux et internationaux lors de la visite d'État au Luxembourg du président de la République portugaise, Marcelo Rebelo de Sousa, en mai.

C.2.3.3 La médiathèque

La médiathèque gérée par le SIP – « mémoire photographique » couvrant l'actualité gouvernementale et comprenant une large sélection d'images promotionnelles du Grand-Duché de Luxembourg – a connu un ajout de 12.000 nouvelles images en 2017, soit une augmentation de 2.400 photos par rapport à l'année précédente. Les photos, pourvues de métadonnées renseignant de manière précise sur leur nature et leur contexte, sont centralisées et organisées de manière à permettre une gestion ciblée.

Le SIP continue à fournir des photos aux médias, institutions publiques et acteurs non-commerciaux en vue de promouvoir l'activité gouvernementale et l'image de marque du Grand-Duché. En sus du portail Extranet presse (dédié aux représentants des médias), presque 150 demandes individuelles de contributions d'images ont été soumises au SIP au cours de l'année 2017, 50 % de plus qu'en 2016. La médiathèque constitue par ailleurs une source préférée pour illustrer le portail luxembourg.lu et les autres sites et portails web du Gouvernement.

Le SIP gère un stock d'équipement audiovisuel (appareils photos, dictaphones et accessoires) qu'il met à la disposition des ministères. Il organise en outre des cours de photographie réguliers en collaboration avec des photographes professionnels.

C.2.4 Revues de presse

C.2.4.1 Les revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le SIP et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <https://revues-presse.sip.lu>.

- revue de presse nationale: se base en grande partie sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- revue de presse internationale 1: est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du Gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger ;

- revue de presse internationale 2: sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Au cours de l'année 2017, le SIP a entièrement refait le site web des revues de presse. Ce système d'information est riche de plus d'un million d'articles disponibles sous forme de textes et d'images indexés à l'aide de nombreuses métadonnées.

Les articles sélectionnés par la Division revues de presse du SIP sont publiés sur le nouveau site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. La visionneuse permet de consulter les articles et de les sélectionner pour les télécharger ultérieurement au format PDF ou HTML. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet aux utilisateurs d'enregistrer des articles dans ses propres dossiers et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

C.2.4.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2017, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du Gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur le nouveau site des revues de presse.

C.2.5 Édition et coordination

C.2.5.1 Édition

Une des missions du SIP est l'édition et la réédition de publications de promotion du Grand-Duché de Luxembourg. Sur demande, le SIP met également son expérience d'éditeur au profit d'autres entités étatiques ; pour 2017, ce fut le cas pour l'Administration du cadastre et de la topographie et le Service psychosocial du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Le SIP a diffusé 12 630 brochures en 2017, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement:

- *d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (23 %) ;*
- *de l'enseignement au Luxembourg (20 %) ;*
- *d'associations, d'entreprises, de sociétés (16 %).*

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant:

- *français (42 %) ;*
- *anglais (38 %) ;*
- *allemand (16 %).*

Les cinq publications les plus demandées en 2017 étaient les suivantes:

- *Infographies* (dépliant accordéon et affiches DIN A2) ;
- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (brochure) ;
- *à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne* (brochure) ;
- *à propos... Histoire du Grand-Duché de Luxembourg* (brochure) ;
- *à propos... des fêtes et traditions* (brochure).

C.2.5.1.1 Mises à jour de publications existantes

14 infographies sur le Grand-Duché 2018

Au vu de la grande demande du public pour les 14 infographies parues en 2017 sous forme de dépliant accordéon et d'affiches au format DIN A2, le SIP a décidé de procéder à leur mise à jour, toujours en collaboration avec le Statec. Le graphisme de 2017 – une déclinaison de la Signature du pays « Luxembourg. Let's make it happen » – a été maintenu, mais le visuel légèrement adapté au vu du nouveau support. Les 14 infographies ont été éditées sous forme de brochure de 32 pages.

Outil idéal pour la promotion du Grand-Duché de Luxembourg, la brochure a été publiée dans les langues française, allemande, anglaise et luxembourgeoise et mise en ligne sur les portails luxembourg.lu et gouvernement.lu ainsi que sur le site inspiringluxembourg.lu.

à propos... de l'histoire du Luxembourg

Cette brochure de 2008 fait partie de la collection « à propos... », dont le but est de donner une vue d'ensemble sur un thème spécifique en relation avec le pays. Étant donné qu'elle figure parmi les brochures les plus demandées, une mise à jour s'imposait. Le texte a dès lors été revu et augmenté, la brochure se présentant désormais dans une nouvelle mise en page. La brochure de 28 pages a été éditée dans les langues française, allemande et anglaise et mise en ligne sur les portails www.gouvernement.lu et luxembourg.lu.

C.2.5.1.2 Template pour le rapport d'activités des ministères et administrations

Sur demande de l'Observatoire de la Fonction publique, un template a été réalisé afin que puisse être uniformisée la mise en page des rapports d'activités, que ce soit au niveau du texte, des photos ou des graphiques/tableaux.

C.2.5.1.3 Cours à l'Institut national d'administration publique

Un collaborateur du SIP donne également un cours intitulé « Pratique de la communication française écrite dans les documents administratifs » (12 heures) aux rédacteurs stagiaires de la fonction publique. Ce cours est basé sur le contenu du *Guide de rédaction*, édité par le SIP et destiné aux membres de l'administration gouvernementale afin de les guider dans la rédaction de leurs documents professionnels.

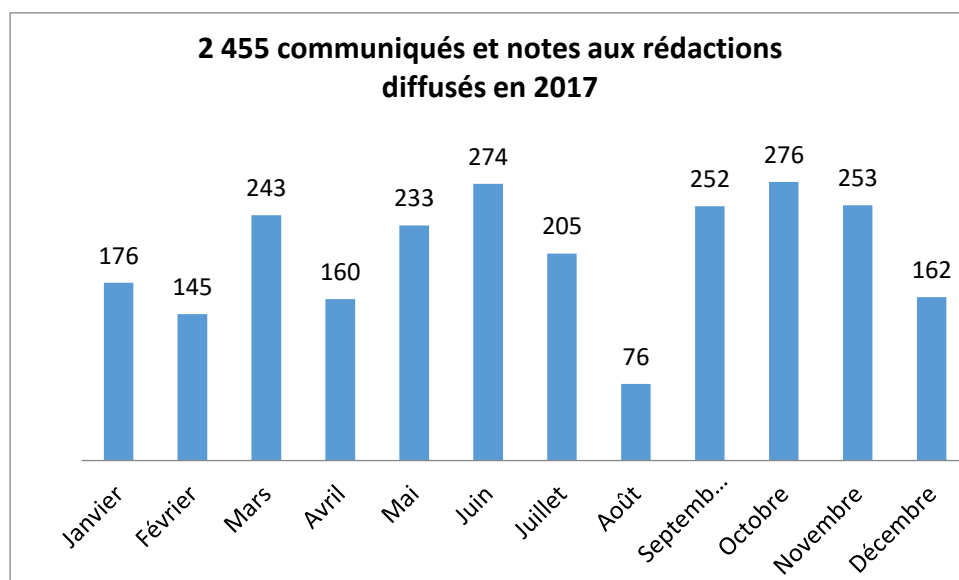
C.2.5.2 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

C.2.5.2.1 Communiqués et notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale.

1 915 communiqués et 540 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2017, ce qui correspond à un total de 2 455 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-après montre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions :



Il ressort de ces chiffres que la communication de la part des ministères et administrations a été continue et soutenue tout au long de l'année, y inclus pendant la période estivale.

C.2.5.2.2 Extranet presse

L'Extranet presse est le site web qui permet depuis mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à destination de la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont les journalistes, le SIP et les chargés des relations publiques des ministères. Au vu de l'importance que revêt l'outil en matière de communication gouvernementale, le site a été amélioré pour lui garantir une meilleure qualité et répondre aux attentes de performance et d'ergonomie.

C.2.6 Publication d'avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères respectivement les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants sont publiées dans tous les journaux. Par contre les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens, et ce à cause des délais réduits à respecter. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2017, le SIP a publié 253 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 161 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 808.657 euros.

A titre de comparaison : en 2016, le SIP avait publié 288 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 230 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 862 350 euros. Il y a donc pour 2017 une diminution tant en nombre absolu (-104) qu'en dépenses (- 53.693 euros).

C.2.7 Open data et accès à l'information

Dans le cadre de la réforme du Service information et presse une nouvelle division dédiée aux sujets open data et accès à l'information a été mise en place début 2017.

C.2.7.1 Open data

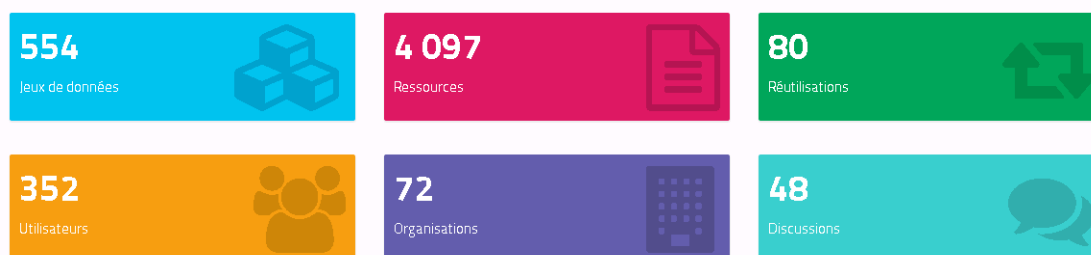
Au niveau législatif l'ouverture de données numériques est un principe déjà établi depuis l'année 2003, au travers la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. Mis à part le vote des lois transposant la directive dite « PSI » en législation nationale en 2007 et 2016, au Grand-Duché les initiatives concrètes sont assez récentes, avec le lancement du portail national officiel des données en avril 2016 et la nomination d'un responsable stratégique au sein du Service information et presse en janvier 2017.

Pour le projet Open data, l'année 2017 peut dès lors être considérée comme cruciale, étant donné que le cadre devait être dressé à plusieurs niveaux: stratégie générale, portail, promotion générale auprès des ministères et administrations, communauté des utilisateurs, réutilisations, événements ...

C.2.7.1.1 Portail data.public.lu

Le portail national open data www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration horizontale entre le SIP, le géoportail, le CTIE et Digital Luxembourg, acteurs confirmés dans le domaine de la publication de données digitales. Il repose sur une implémentation du système *udata*, élaboré par le Gouvernement français. Il a été lancé à l'occasion de la première édition d'un concours de type « hackathon » en avril 2016, avec une première poignée de jeux de données destinés à être utilisés lors du concours. A la fin de 2016, le catalogue du portail contenait 150 jeux de données. Le portail est actuellement opéré par une cellule du service du géoportail auprès de l'administration du cadastre et de la topographie, en étroite collaboration avec les responsables open data du SIP. Il contient un catalogue de jeux de données avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations sur les producteurs des données et les licences d'utilisation accordées.

Pendant l'exercice 2017, les responsables ont visé à augmenter autant que possible la quantité des données et ressources offertes, et veillé à élargir l'éventail des thèmes couverts et ressorts représentés. Ainsi dans le courant de l'année 2017, plus de 400 jeux de données supplémentaires ont été repris dans le répertoire, et l'année a été conclue avec 554 jeux de données, largement plus de 4000 ressources (fichiers), 80 réutilisations déclarées, 352 utilisateurs enregistrés et plus de 70 organisations publiques ou privées ayant publié des données.



Extrait du tableau de bord du portail www.data.public.lu fin 2017

Pour l'année 2018 il est envisagé de continuer la collecte de données afin d'en augmenter la quantité offerte tout en donnant une priorité aux jeux de données dont la qualité et l'importance

stratégique correspond le mieux aux domaines les plus convoités tels que par exemple le transport, l'environnement, les statistiques et les géodonnées.

C.2.7.1.2 Groupe de travail stratégique Open data

Sous la présidence du Service information et presse, un groupe de travail réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes a été mis en place. Il veille au bon développement du projet open data en général, au maintien et l'évolution du portail sur www.data.public.lu et décide des actions stratégiques à envisager en vue de la promotion de l'open data et de la constitution d'une communauté des utilisateurs de données. Il intervient également lors de l'organisation d'événements promotionnels tels que les hackathons et présentations.

En 2017 trois réunions plénières du groupe stratégique open data ont eu lieu.

C.2.7.1.3 Stratégie nationale open data

Courant 2017, un texte reprenant les lignes essentielles d'une stratégie nationale a été élaboré et soumis à l'aval du Premier ministre. Ce texte est disponible sous <https://data.public.lu/en/strategy/>.

La stratégie vise entre autres les données du secteur public, qui constituent un premier apport essentiel au futur écosystème basé sur les données digitales. Elle évoque aussi l'importance de mots-clés précis et de descriptions détaillées des données proposées, et explique l'importance de l'octroi de licences d'utilisation tout en préconisant le recours aux licences du portefeuille Creative Commons.

C.2.7.1.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

Un facteur essentiel pour le succès de l'open data au Luxembourg est la sensibilisation des ministères, des administrations et de tous les autres acteurs du secteur public étatique et communal. En effet, les données du secteur public sont directement visées par les directives et lois relatives à l'ouverture aux fins de leur réutilisation. D'autre part elles constituent un premier apport crucial pour un écosystème qui se base sur les données digitales disponibles et qui est essentiel pour notre société visant l'excellence dans le domaine digital.

Dans le cadre des actions de sensibilisation, de très nombreuses réunions avec les dirigeants de ministères et administrations ont permis d'attirer l'attention sur le sujet, sur le caractère obligatoire du principe de publication des données du secteur public, sur l'existence de la plateforme centrale représentée par le portail open data ainsi que sur l'intérêt général que ce nouveau principe présente autant pour les producteurs que pour les consommateurs de données.

Ces réunions donnent lieu à des activités communes en vue de l'identification, de la préparation et de la publication de données sur le portail, ainsi que de la promotion des réutilisations.

C.2.7.1.5 Hackathon et autres événements

Une partie du travail promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type hackathon, c'est-à-dire des concours s'adressant aux spécialistes en informatique, qui consiste en l'élaboration dans un temps imparti d'idées, concepts, programmes ou applications autour d'un sujet défini. En collaboration avec Digital Luxembourg, le CTIE et un prestataire externe, le SIP organise annuellement le hackathon « Game of code », et y propose un challenge sur des sujets articulés autour de la réutilisation de jeux de données disponibles sur www.data.public.lu.

En mars 2017, la « qualité de vie » était le sujet retenu pour la 2^e édition du challenge opendata. Autour de 150 participants étaient groupés en plus de 20 équipes, et ont fait preuve de créativité et savoir-faire: après 24 heures de travail en continu, de nombreuses applications ont été présentées et renseignées sur le portail. Les équipes gagnantes étaient Whatever avec un « bot » facebook, SemanticCube avec leur application « Multilingual Semantic SparQL », et SIGI avec l'application « Game of communes ». L'équipe de jeunes @CoderDojoLu a obtenu un prix spécial. L'événement peut être considéré comme un succès car il a permis de tirer l'attention sur les usages potentiels de données ouvertes, et d'enrichir le portail de réutilisations pertinentes.

En octobre 2017, dans le cadre de la semaine internationale du logement, un événement de type mini-conférence a été organisé en collaboration avec le Ministère du Logement. Une présentation du concept d'open data ainsi que du portail a permis de mettre en valeur les données déjà publiques dans le domaine du logement et de montrer des exemples intéressants de réutilisations. Le public et les experts du logement présents ont participé une discussion approfondie.

C.2.7.1.6 Benchmark Open data landscaping par les responsables du European Data Portal EDP

Sur demande des experts du portail open data européen www.europeandataportal.eu le SIP a participé au sondage et aux réunions relativement à un benchmark annuel concernant la maturité des États membres dans le domaine de l'open data. Selon les critères retenus, le Grand-Duché a obtenu un score le plaçant au 6^e rang et parmi les « trend setters » dans l'Union Européenne. Ce résultat est dû entre autres à la bonne maturité du portail et aux efforts et travaux entrepris par les organisations et le SIP.

Dans les années à venir, plus de poids devra être mis sur le suivi et les études de l'impact des données ouvertes.

C.2.7.2 Accès à l'information – administration transparente et ouverte

Dans le courant de l'année 2017, le projet de loi 6810 relatif à une administration transparente et ouverte a continué son parcours dans la procédure législative. Les responsables du Service information et presse ont suivi ces développements et y ont apporté leur expertise.

En même temps, un projet de mise en place d'un système central de gestion des demandes en vue de l'obtention de documents, a été entamé ensemble avec l'équipe projet du CTIE. Les documents décrivant la solution à mettre en place ont été élaborés et validés. Le kick-off du projet de réalisation a lieu en janvier 2018 avec l'objectif de disposer de l'outil en début d'été 2018.

C.2.8 Systèmes d'information

C.2.8.1 Projet gouvernement.lu

Le double objectif de ce projet est non seulement d'offrir au site gouvernement.lu une nouvelle interface pour le portail et les sites institutionnels, mais également de migrer toutes les données vers le nouveau logiciel de gestion de contenu (CMS, *content management system*) étatique: AEM.

Les travaux de conception de la nouvelle version du site gouvernement.lu ont été menés conjointement avec le CTIE. Les développements du CMS, ainsi que la récupération des données existantes (plus de 72.000 objets) ont été entamés en 2017 et se poursuivront jusqu'à la mise en ligne du nouveau site www.gouvernement.lu fin février 2018.

C.2.8.2 Projet Extranet presse

L'Extranet presse est un site web permettant au SIP ainsi qu'aux chargés de communication des ministères de diffuser vers la presse nationale et internationale des communiqués, notes aux rédactions et des photos. Afin de répondre aux attentes de performance et d'ergonomie et afin que les rédacteurs d'articles gagnent en productivité, le site a été profondément remanié.

C.2.8.3 Site de la revue de presse

Quelques adaptations ont été effectuées sur le site web de la revue de presse.

C.2.8.4 Migration de l'infrastructure informatique du SIP vers le CTIE

Fort d'une soixantaine de serveurs, le SIP a décidé de migrer vers l'infrastructure mutualisée du CTIE afin de réduire les coûts de fonctionnement. Les travaux préparatoires ont été menés afin de migrer les comptes des utilisateurs, les PC, le serveur de fichier ainsi que les boîtes aux lettres de courrier électronique vers le CTIE. La migration de ces éléments aura lieu début 2018. Dans les années à venir, les applications métiers du SIP seront progressivement migrées vers le service *GovCloud* du CTIE.

C.2.8.5 GDPR

Des travaux préparatoires ont été entamés afin de s'assurer que toutes les bases de données du SIP satisfont au règlement général sur la protection des données.

C.2.8.6 Système d'accréditation

Le système d'accréditation de la presse à des événements majeurs au Luxembourg nécessite un nouveau contrat de support. Afin de mutualiser les ressources, une demande a été faite au CTIE pour la récupération par leurs services du volet technique de ce projet.

C.2.8.7 Interflex

Un système de gestion du temps a été mis en place. Spécifiquement adapté aux besoins du SIP cette solution gère les heures de présence et notamment l'horaire mobile, mais également les congés, les absences et les permanences ainsi que l'accès sécurisé au bâtiment.

C.2.8.8 Administration et gestion

Outre la gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel et logiciel, ainsi que l'administration de l'infrastructure informatique du SIP la division IT a notamment réalisé le déclassé de matériels obsolète, l'optimisation du stockage et la réponse à des audits Microsoft et Oracle.

C.3 Commission d'Économies et de Rationalisation (CER)

En 2017, les activités principales de la Commission d'Économies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

C.3.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2017 (numerus clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Économies et de Rationalisation, a retenu 1.232 nouveaux engagements à opérer en 2017. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément aux décisions du Conseil de Gouvernement des 27 janvier et 2 juin 2017 concernant la répartition des 1.232 postes inscrits dans la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'État, dont 544 postes pour les besoins de l'enseignement, 188 postes servant à la régularisation d'agents au service de l'État engagés sous d'autres régimes et 500 postes pour les autres administrations et services de l'État.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2017

	Numerus clausus			Hors numerus clausus	
Exercice	Ministères / Administrations / Services	Enseignement post-fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements		Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	68 + 100	32	98 ⁽⁴⁾	450
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481,55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
2017	500	544	285 ⁽⁸⁾	4	1.331
TOTAL	3.284	2.116	924,8	2.132,75	8.455,55

Note explicative : Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003: 100 postes, 2004: 100 postes, 2005: 80 postes, 2006: 40 postes, 2007: 20 postes, 2008: 20 postes).
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016.
- (8) Y compris 188 postes accordés en 2017 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'État engagés actuellement sous différents statuts, 95 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et 2 postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017.

A noter que le présent relevé n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'État. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

C.3.2 L'élaboration de 2.251 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

Ces 2.251 avis se décomposent comme suit :

- 1) 615 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2017, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 2) 630 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;
- 3) 1.006 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

C.3.3 L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2017.

Sur base de l'article 10(3)g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017, et en ayant recours à la provision restante des exercices budgétaires antérieurs, la Commission d'Économies et de Rationalisation, en collaboration avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi, a proposé l'engagement de 95 candidats avec une tâche globale de 3.286 hommes-heures par semaine pour les besoins des différentes administrations et services de l'État.

C.4 Le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)

C.4.1 Introduction

Le présent rapport d'activités a pour objet de dresser le bilan des principaux actes posés au courant de l'année 2017 par les organes de la protection nationale dans les différents domaines intéressant le Haut-Commissariat à la Protection nationale.

C.4.2 Missions du Haut-Commissariat à la Protection nationale

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le HCPN assume en outre la coordination en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et le Govcert (*Computer emergency response team*).

C.4.3 Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait pris la décision de principe de planifier un Centre national de crise sur le site du château de Senningen. Le projet actuel ayant été approuvé le 22 avril 2014, la planification a pu être finalisée en 2017. L'autorisation de bâtir a été accordée par la commune de Niederaanven en octobre 2017 et le début des travaux de terrassement est prévu pour début 2018.

C.4.4 Prévention et gestion de crise

C.4.4.1 Plan d'intervention d'urgence eau potable

Le Conseil de Gouvernement du 8 septembre 2017 a approuvé et rendu exécutoire le projet du plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en eau potable. Le PIU eau potable définit l'action du Gouvernement en cas d'une rupture significative de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire national.

C.4.4.2 Plan d'intervention d'urgence inondations

Le HCPN a été chargé, par décision du Conseil de Gouvernement du 18 octobre 2017, d'entamer les travaux de coordination pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'inondations. Pour que le PIU soit déclenché, la crue doit être de nature à constituer une crise au sens de la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale.

C.4.4.3 Plan particulier d'intervention centre pénitentiaire

Dans sa séance du 17 février 2017, le Conseil de Gouvernement a approuvé le plan particulier d'intervention pour le Centre pénitentiaire de Luxembourg.

C.4.4.4 Plan particulier d'intervention institutions européennes

Ensemble avec les acteurs concernés, les travaux d'élaboration du plan particulier d'intervention au profit de la Cour des comptes européenne ont été poursuivis en 2017. Ce plan servira par la suite de modèle pour l'élaboration de plans similaires pour les autres institutions européennes implantées au Luxembourg.

C.4.4.5 Plan particulier d'intervention EBRC Data Centre

Les travaux pour l'élaboration du plan particulier d'intervention pour le Data Centre d'EBRC (*European Business Reliance Centre*) se poursuivent et devraient être achevés au courant du premier semestre 2018.

C.4.4.6 Renegade

Après que le Benelux eut conclu un accord concernant l'intégration de la sécurité aérienne en vue de répondre aux menaces posées par des aéronefs non militaires en 2015 et que cet accord eut été ratifié en 2016, le Benelux a conclu un accord similaire avec la France en 2017.

Cet accord régleme le cas d'intrusion dans l'espace aérien luxembourgeois d'un aéronef civil qui aurait été victime d'une prise de contrôle hostile en vue de perpétrer une attaque (incident dit « *Renegade* »). Alors qu'en cas d'intrusion d'un aéronef militaire au-dessus du territoire luxembourgeois, le Luxembourg, de par son adhésion à l'OTAN, a donné délégation à cette dernière pour protéger son espace aérien contre toute menace militaire, aucune disposition ne réglementait, jusqu'à ce jour, le cas d'intrusion d'un aéronef civil. La ratification de cet accord permet au Luxembourg de se doter, en collaboration avec la Belgique, les Pays-Bas et la France, d'un dispositif de réaction en cas d'intrusion d'un aéronef civil dans l'espace aérien luxembourgeois.

C.4.4.7 Centre d'accueil Parc Hosingen

Dans le contexte de l'élaboration des plans de gestion d'une situation de crise, il a été décidé de planifier, entre autres au Parc Hosingen, un centre pouvant accueillir des personnes qui ont dû être évacuées en cas d'urgence.

Les travaux de planification relatifs au centre d'accueil Parc Hosingen ayant pu être clôturés en 2017, un exercice de mise en place du centre s'est tenu en septembre 2017. Y étaient impliqués des représentants du HCPN, de l'Administration des Douanes et Accises, de l'Administration des services de secours, de l'Armée, du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), du Ministère de la Santé – Division de la radioprotection et du Syndicat intercommunal pour l'Education, l'Enseignement, le Sport et les Loisirs.

C.4.4.8 Système « Pirate Watch »

Le HCPN a soutenu la société SES dans l'élaboration du système « *Pirate Watch* », qui fournit aux autorités et aux compagnies maritimes la possibilité de surveiller des navires en cas d'acte de piraterie maritime afin d'améliorer la gestion d'une situation de prise d'otages.

C.4.4.9 Exercice nucléaire sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom

Le 17 octobre 2017, le CNPE de Cattenom et le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la Préfecture de la Moselle à Metz ont organisé un exercice *table top* sur le CNPE avec la participation de l'Allemagne et du Luxembourg. Les objectifs de cet exercice étaient de tester la chaîne d'alerte en France et les procédures de pré-alerte des pays voisins, de vérifier les procédures internes nationales de réponse à une crise nucléaire ainsi que d'évaluer la coordination et la coopération transfrontalière, conformément à l'approche HERCA-WENRA. L'exercice s'est déroulé en temps réel en date du 17 octobre. Le suivi de l'exercice fut assuré par une cellule de crise regroupant des représentants du HCPN, du Service de la communication de crise (SCC) et de la division de la radioprotection (DRP) du Ministère de la Santé. En outre, deux

agents de liaison du HCPN et de la DRP ont été envoyés au Centre opérationnel départemental (COD) à Metz respectivement auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à Paris.

C.4.5 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2017, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers dont notamment l'Organe belge de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) ainsi que le centre de coordination allemand « *Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum* » (GTAZ).

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'en matière de protection des espaces publics. Sur le plan international, le HCPN a participé à la conférence « *Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalisation that Lead to Terrorism* » organisée par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et le HCPN a pris part à l'échange bi-annuel des coordinateurs en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Groupe de Madrid.

Un exercice national simulant une attaque terroriste et rassemblant quelque 350 participants a eu lieu en date du 23 janvier 2017. Sur base des enseignements qui ont pu être tirés de cet exercice, le Plan gouvernemental de vigilance nationale face aux menaces d'actions terroristes (« Plan VIGILNAT ») a été adapté et la version révisée du plan a été rendue exécutoire par décision du Gouvernement du 21 juin 2017. Cette révision a permis de préciser d'une part le rôle et les responsabilités des différents services et d'autre part les actions à mettre en œuvre au niveau stratégique, au niveau tactique et au niveau opérationnel.

C.4.5.1 Plan d'intervention d'urgence CBRN

Les travaux relatifs au plan d'intervention d'urgence Nucléaire-Radiologique-Biologique-Chimique ont été poursuivies en 2017. Le PIU NRBC devrait être finalisé et soumis pour approbation au Conseil de Gouvernement dans le courant du premier trimestre 2018.

C.4.5.2 Laboratoire d'analyses chimiques et biologiques

Suite à un incident en décembre 2016, une analyse des capacités du Luxembourg pour procéder à l'analyse de substances dangereuses a été réalisée sous coordination du HCPN.

Le Laboratoire National de Santé (LNS) ne disposant pas des infrastructures nécessaires pour analyser des substances chimiques ou biologiques à haut risque dans un environnement sécurisé, le Conseil de Gouvernement a décidé en date du 28 avril 2017 de mettre en place un laboratoire P3+ auprès du Laboratoire National de Santé (LNS). Une concertation étroite a eu lieu au courant de 2017 entre le HCPN et le LNS afin de réaliser le projet.

C.4.5.3 Précurseurs d'explosifs

Dans ce domaine, il importe de relever l'entrée en vigueur de la loi du 5 mai 2017 concernant certaines modalités d'application et les sanctions du règlement (UE) n° 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Ce dernier établit des règles harmonisées concernant la mise à disposition, l'introduction, la détention et l'utilisation de substances ou mélanges susceptibles d'être utilisés d'une manière

détournée pour la fabrication illicite d'explosifs, afin d'en limiter la disponibilité pour le grand public et de garantir que les transactions suspectes, à quelque étape que ce soit de la chaîne d'approvisionnement, soient dûment signalées.

Le HCPN exerce les attributions d'autorité compétente aux fins de l'application du règlement (UE) No 98/2013.

C.4.6 Protection des infrastructures critiques

Tel que prévu par les articles 5 et 8 de la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale, le HCPN a préparé dans le domaine de la protection des infrastructures critiques un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités du recensement et de la désignation des infrastructures critiques et un avant-projet de règlement grand-ducal fixant la structure des plans de sécurité et de continuité de l'activité des infrastructures critiques. Le Conseil de Gouvernement a approuvé ces deux projets de règlements grand-ducaux en date du 14 juillet 2017. Les avis du Conseil d'État, de la Chambre de commerce, et de la Chambre des métiers ont été sollicités.

C.4.7 Cybersécurité et sécurité des communications

C.4.7.1 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

En 2017, l'ANSSI a élaboré une charte de bonne conduite en matière de sécurité de l'information numérique qui a été diffusée par lettre circulaire du Premier ministre. Cette charte à caractère général définit des consignes de sécurité relatives à l'utilisation des équipements et moyens informatiques et téléphoniques ainsi que des services internet pour l'ensemble du personnel de l'État ainsi que les autres utilisateurs ayant accès à ces équipements, moyens et services.

En étroite collaboration avec l'Autorité nationale de sécurité (ANS) et le CTIE, l'ANSSI a élaboré une politique de sécurité relative aux pièces classifiées destinée à compléter la législation nationale en la matière en se référant sur les exigences de l'EU et de l'OTAN. Cette politique sera publiée durant le premier trimestre de 2018.

Dans le cadre du projet des analyses de risque au sein de l'État, l'ANSSI a mis à disposition une plateforme mutualisée (GovCloud) hébergeant l'outil MONARC. À partir de décembre 2017, un projet pilote a été entamé en vue de préconfigurer l'outil pour les différents types d'entités. Ce projet pilote s'étalera jusqu'à fin mars 2018, date prévisionnelle à partir de laquelle l'ANSSI accompagnera les entités de l'État dans le cadre de leur gestion des risques.

C.4.7.2 GOVCERT

Le GOVCERT constitue le point de contact au traitement des incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'État. A ce titre, il a participé à la gestion de l'attaque DDOS (*Distributed denial of service*) qui a affecté les services étatiques en début de l'année 2017.

En outre, le GOVCERT fait suivre des formations à ses agents notamment dans le domaine de la sécurité des équipements mobiles et a participé dans plusieurs plateformes dont le « *CSIRT Network* » défini dans la directive NIS et la plateforme « *MeliCERTes* », qui a comme but de créer un groupe d'échange entre les membres du « *CSIRT Network* ».

2017 a également vu un engagement accru dans les exercices cybernétiques de l'OTAN dont l'exercice *table top* CMX (*Crisis Management Exercice*) et, pour la première fois, l'exercice opérationnel « *Cyber Coalition 2017* ».

C.4.7.3 Plan d'intervention d'urgence Cyber

Le plan gouvernemental d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information ou en cas de défaillance des systèmes d'information (PIU Cyber) fut révisé. Les modifications apportées résultent d'une part des enseignements tirés des différents incidents cybernétiques, auxquels le pays a été exposé depuis 2014, dont l'attaque de dénis de service aux infrastructures numériques de l'État en 2017, et d'autre part des retours d'expériences des participations à des simulations et exercices internationaux comme « *Cyber Europe* » 2014 et 2016 de la Commission européenne et « *Cyber Coalition* » de l'OTAN.

Les changements furent élaborés par un groupe interministériel présidé par le HCPN.

C.4.7.4 Cyberstratégie III

La stratégie nationale en matière de cybersécurité venant à terme fin 2017, un groupe de travail sous la co-présidence du HCPN fut chargé d'élaborer une nouvelle stratégie autour de trois lignes directrices, à savoir le renforcement de la confiance publique dans l'environnement numérique, la protection des infrastructures numériques et la promotion de la place économique. Ces lignes directrices sont déclinées en 22 objectifs et complétées par un plan d'action composé de 61 actions à mettre en œuvre jusqu'en 2020. Les travaux de rédaction de la stratégie sont en cours de finalisation.

C.4.7.5 Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 13 décembre 2017, de mettre en place, sous présidence du HCPN, un comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité (CIC-CSCP). Il a pour mission d'assurer la coordination pragmatique et rapide des initiatives faisant partie de la cyberprévention et de la cybersécurité.

C.4.7.6 Exercice Cyber

Le 27 septembre 2017, le HCPN a participé dans un exercice de gestion de crise de l'agence e-Santé.

C.4.8 Demandeurs de protection internationale (DPI)

Sur base du mandat qui lui a été confié par le Gouvernement en Conseil en date du 24 juillet 2015, le HCPN a continué durant l'année 2017 la planification d'urgence d'accueil massif de demandeurs de protection internationale (DPI) ensemble avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et en coopération étroite avec une multitude d'acteurs.

Actuellement, le Gouvernement dispose d'une structure de primo-accueil de la phase 1, à savoir l'ancien centre de Logopédie à Strassen, servant prioritairement au dispatching de nouveaux arrivants vers d'autres structures. Les DPI ayant présenté leur demande sont logés dans une structure d'hébergement de la phase 2, actuellement le bâtiment Creos à Mersch, avant leur transfert vers un foyer durable de la phase 3.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la structure d'hébergement et d'urgence Kirchberg (SHUK) est fonctionnel et accueille prioritairement les DPI tombant sous le règlement UE dit « Dublin III » signifiant que le Luxembourg n'est pas compétent pour traiter leur demande.

C.4.9 Activités sur le plan international

C.4.9.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de la Présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne en la matière, travaux qui ont pour objet de mettre en œuvre une partie des 22 actions définies dans le cadre commun en matière de lutte contre les menaces hybrides. Le cadre commun a pour objectif de contrer les menaces hybrides et de renforcer la résilience de l'UE, de ses États membres et de ses partenaires en intensifiant parallèlement sa coopération avec l'OTAN dans la lutte contre ces menaces.

C.4.9.2 Infrastructures critiques

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes. Il suit le progrès et la mise en œuvre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) lancé en 2004, qui vise à identifier et à protéger les infrastructures critiques qui sont essentielles au fonctionnement de la société, non seulement contre les attaques terroristes, mais aussi contre les aléas naturels et technologiques, les menaces cybernétiques, le sabotage ou les actions criminelles.

Le HCPN prend part en outre aux travaux des points de contact nationaux des infrastructures critiques européennes (CIP-POC), du réseau européen de référence pour la protection des infrastructures critiques (ERNICIP), du système d'information CIWIN et du programme de recherche CIPS.

C.4.9.3 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN prend part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des consortiums internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.4.9.4 Gouvernance des risques sur le plan européen et global

C.4.9.4.1 Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes: groupe d'experts en prévention des catastrophes

Le HCPN participe aux travaux du Groupe d'experts en prévention des catastrophes de la Direction générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Les travaux de ce groupe se sont concentrés en 2017 sur la préparation de l'évaluation de la capacité de gestion des risques au niveau national ou au niveau infranational approprié.

C.4.9.4.2 OCDE: Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN prend part aux travaux de l'OCDE en matière de gouvernance des risques. Il a contribué au rapport de l'OCDE 2017 « *High Level Risk Forum* » qui résulte de la mise en œuvre de la recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des risques critiques.

C.4.9.4.3 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale *Plate-forme nationale* de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux. La plateforme s'est fixée comme objectif de réaliser au préalable un état des lieux des risques existants et des mesures mises en place pour prévenir et gérer ces risques, puis de procéder à une analyse de la situation existante afin d'optimiser les mesures qui ont été mises en place. Parallèlement, il s'agit de mettre en pratique une feuille de route établie en 2015 par le Forum Européen sur la Réduction des Risques de Catastrophe (EFDRR) qui représente l'Europe au sein de l'UNISDR.

C.4.9.5 OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-Commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an.

De plus, le HCPN assure la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même au groupe Ressources industrielles et Services de communication (IRCSG), partie « Industrie » et partie « Communications ».

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (*NATO Crisis Response System*). La crise peut être de nature politique, militaire ou humanitaire, et avoir pour cause un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles. La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face à ces différentes formes de crises. Dans cette fonction le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise CMX de l'OTAN, qui s'est déroulé du 4 au 11 octobre 2017.

C.4.9.6 Coopération Benelux

Le Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du Mémoire d'accord Benelux se sont réunis plusieurs fois en 2017. Les principaux sujets abordés furent notamment:

- l'optimisation de la gestion, de la transmission et de la diffusion d'information entre les trois centres de crise avec notamment l'échange de produits d'information essentiels en temps normal et l'élaboration d'un rapport de situation devant faciliter l'échange régulier d'informations entre centres de crises en cas de crise;
- l'actualisation régulière de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la planification d'urgence et la gestion des crises notamment en cas d'accident nucléaire et l'organisation de tests de comptabilité entre les différents systèmes techniques de communication (premier test en novembre 2017);

- l'organisation de visites réciproques dans les différents centres de crise pour se familiariser avec le fonctionnement des centres de crise et pour échanger les bonnes pratiques;
- la planification d'urgence et la gestion de crise transfrontalière en cas d'accident nucléaire;
- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs; et
- l'élaboration du programme annuel de 2018.

La présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne a continué l'initiative lancée sous présidence luxembourgeoise en organisant la deuxième réunion stratégique entre les directeurs des centres de crise. Les directeurs ont manifesté leur volonté d'approfondir la coopération opérationnelle entre les centres de crises et d'élaborer un concept d'échange d'informations mutuelles.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

C.4.9.7 Séminaire sur la coordination transfrontalière des actions protectrices durant la première phase d'un accident nucléaire selon l'approche HERCA-WENRA

Le 6 juillet 2017, sur initiative du Ministère de la Santé, la division de la radioprotection du Ministère de la Santé et le HCPN ont organisé un séminaire réunissant les décideurs en matière de gestion de crise et les experts en matière nucléaire du Luxembourg, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Secrétariat général du Benelux, de la Grande Région et de la Commission européenne. Les discussions avaient pour but de sensibiliser les acteurs clés impliqués dans la gestion d'une crise nucléaire aux mécanismes prévus par l'approche HERCA-WENRA et de discuter des possibilités de mettre en œuvre ces recommandations au niveau national et au niveau de la coopération transfrontalière. Malgré l'élaboration de plans d'urgence nationaux, une communication coordonnée entre décideurs de crise et experts permettant des prises de décisions cohérentes ainsi qu'une politique d'information concertée de la population constituent la clé de la réussite d'une bonne gestion de crise dans un contexte transfrontalier.

C.5 Service de la communication de crise

Créé par arrêté grand-ducal en date du 3 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la Protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé à l'ensemble des travaux menés en 2017 sous l'égide du HCPN.

C.5.1 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de Gouvernement en sa séance du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été mise en œuvre en 2017 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise.

C.5.2 www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du nouveau plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du Gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2017, une dixième rubrique a été ajoutée en ligne concernant le plan d'intervention d'urgence en cas de rupture en eau potable. Les rubriques concernant les 9 autres plans gouvernementaux ont été mises à jour en fonction des besoins et sur base des modifications approuvées.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ;
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

C.5.3 Système d'alerte et d'information intégré de la population

Le SCC a été associé aux travaux du HCPN et du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) concernant

- la mise en place d'une application mobile gratuite permettant aux abonnés de recevoir des notifications d'alerte en temps réel sur leurs smartphones;
- la mise en place un système d'alerte à la population par SMS.

C.5.4 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.5.5 Relations internationales - BENELUX

Le 10 novembre 2017, une réunion du groupe de travail SENN – Gestion de crise s’est tenue à Bruxelles afin de poursuivre cet échange de vues annuel sur les stratégies de communication des trois pays.

C.5.6 Exercices

En 2017, le SCC a participé à tous les exercices organisés par le HCPN :

- exercice VIGILNAT (23 janvier 2017) ;
- exercice de mise en place partielle du Centre d’accueil d’urgence au Parc Hosingen (28 septembre 2017) ;
- OTAN « CMX17 » (04 -11 octobre 2017);
- exercice d’urgence nucléaire et radiologique sur le CNPE de Cattenom (17 octobre 2017).

C.6 Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA)

Depuis la fin de l'année 2016, date du début de la phase opérationnelle du réseau national intégré de radiocommunication, le service RENITA a continué ses activités de suivi et de contrôle des prestations de l'opérateur économique en charge de l'opération du réseau qui ont été fixées dans le contrat signé en 2014. Le Ministère a ainsi veillé à ce que le réseau garde la disponibilité exemplaire qui le caractérise depuis sa mise en service. D'autre part, le Ministère s'est investi à promouvoir le principe de l'amélioration continue des services offerts par l'opérateur du réseau.

Le Ministère d'État a également jeté les bases pour des mesures supplémentaires visant à perfectionner la couverture du réseau de radiocommunication et à offrir de nouveaux services de communication aux utilisateurs. Cette dernière mesure a été réalisée par une mise à niveau de toute l'infrastructure informatique du réseau.

Au cours de l'année 2017, les utilisateurs de l'Administration pénitentiaire, du Haut-Commissariat à la Protection Nationale et du Service de Renseignement de l'État ont migré vers le nouveau réseau de radiocommunication numérique dont le nombre total d'utilisateurs se rapproche sensiblement du nombre cible de 10.000 utilisateurs. La migration a été accompagnée de formations spécifiques pour tous les nouveaux utilisateurs.

La collaboration avec les opérateurs des réseaux des pays voisins a été renforcée en 2017 et des discussions en vue d'une interconnexion des réseaux respectifs ont été lancées avec la Belgique et l'Allemagne. Dans le même esprit, le Ministère d'État a rencontré les directions des opérateurs de réseaux « Public Safety » européens et américains pour discuter des stratégies et modèles adaptés pour la prochaine génération de réseaux de communication mobiles dédiés aux services de sécurité et de secours.

Finalement, le service RENITA a lancé les travaux préparatoires au dépôt du projet de loi relative au financement des travaux d'extension et de perfectionnement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois et portant modification de la loi du 20 mai 2014 relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois, visant notamment à autoriser le financement du développement et de perfectionnement du réseau au-delà de l'enveloppe prévue par la loi de financement de 2014 ainsi qu'à fournir une base légale pour le traitement de données à caractère personnel nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, dont les attributions sont définies par le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016, s'est réuni à cinq reprises pendant l'année 2017: les 16 janvier, 6 mars, 26 juillet, 18 septembre et 27 novembre 2017.

Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont entamé leurs travaux et délibérations à la Villa Pauly, à savoir :

- Groupe de travail « commémoration »
- Groupe de travail « lieux de mémoire »
- Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation »
- Groupe de travail « communication »

Le secrétariat de ce Comité, qui regroupe à titre paritaire les représentants de la Résistance, de la Communauté israélite et de l'Enrôlement force, est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'État.

C.7.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2017 - sa deuxième année d'existence -, le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a atteint sa vitesse de croisière.

Les activités pédagogiques au Mémorial de la Déportation de la Gare de Hollerich ont continué comme par le passé avec l'accueil de nombreuses classes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire.

En collaboration avec le « *Zentrum für politisch Bildung* » le Mémorial de la Déportation a participé aux activités proposées aux écoles durant la semaine du 27 janvier 2017, marquant la libération du camp de concentration d'Auschwitz. Le nombre de visiteurs non scolaires au Mémorial de la Déportation s'élève pour 2017 à 644 personnes, dont des touristes venus des cinq continents. La réorganisation de la bibliothèque de présence sur la Deuxième Guerre mondiale à Luxembourg selon une structure thématique a été achevée. Environ un tiers des quelque 3.000 volumes que compte cette bibliothèque thématique a été intégré au fichier informatique centralisé ALEPH des bibliothèques luxembourgeoises.

Dans le cadre de la commémoration du 75^e anniversaire de la proclamation par le Gauleiter de l'enrôlement forcé, de la grève et du début de déportations politiques (*Ėmsiedlung*), le 31 août 2017, l'organisation à Wiltz, - haut-lieu de la Grève de 1942 -, d'une cérémonie unique, centrale et novatrice, avait été confiée par le Premier Ministre au Service de la Mémoire. Cette cérémonie émouvante rassemblant plus de 750 participants, dont des témoins de la première génération, autour de S.A.R. le Grand-Duc et des plus hautes autorités de l'État s'est déroulée devant le Monument national de la Grève des frères Wercollier, restauré pour l'occasion et inscrit sur la liste des monuments historiques par le Ministère de la Culture.

Après la cérémonie nationale de commémoration fut inaugurée une exposition présentant sur 18 panneaux verticaux (*roll-ups*) le contexte historique et les événements dramatiques de la grève d'il y a 75 ans. Intitulée « *Streik 1942* », cette exposition fut élaborée par les services culturels de la Ville de Wiltz, le Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette et le Service de la Mémoire du Ministère d'État. Entretemps le texte luxembourgeois a été traduit en versions française, allemande et anglaise et servira pour les étapes ultérieures de cette exposition.

Lors de la Journée de commémoration nationale, célébrée le mardi 10 octobre 2017, le Service de la Mémoire fut impliqué dans l'organisation d'une cérémonie d'un type nouveau qui eut lieu

au Conservatoire de la Ville de Luxembourg. A cette occasion la dernière promotion de la Croix de la Résistance fut attribuée aux ayant-droits. La cérémonie fut encadrée par des témoignages d'élèves de l'Athénée ayant effectué une visite du camp de concentration d'Auschwitz et les prestations musicales d'élèves du Conservatoire de la Ville de Luxembourg. L'exposition sur *roll-ups* intitulée « *Streik 1942* » fut également montrée au Conservatoire à cette occasion avant de prendre le chemin du Lycée classique d'Echternach

Sur proposition du Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, une cérémonie comparable se tiendra dorénavant tous les ans dans une autre localité du Grand-Duché.

Le chef du Service de la Mémoire a participé sur invitation :

- à un colloque sur l'holocauste par balles au Musée juif de Vilnius, assorti d'une visite du Fort IX à Kaunas ;
- à la réunion annuelle de la Fondation Auschwitz en remplacement de l'ambassadeur du Luxembourg à Varsovie ;

Il a profité de ce déplacement pour visiter les lieux de la mémoire que sont le monastère de Leubus (Lubias) près de Wroclaw/Breslau, lieu où furent transplantés dès octobre 1942 les premiers déportés politiques, le camp de concentration de Gross-Rosen et la *Gedenkstätte* Torgau sur l'Elbe, où vers la fin de la guerre étaient internés plus de 200 « déserteurs » luxembourgeois de la Wehrmacht, dans l'attente de la peine capitale à laquelle ils avaient été condamnés par la justice nazie.

Le chef du Service de la Mémoire a fait partie de la délégation du Premier ministre et du Vice-Premier ministre du 15 au 17 octobre 2017 pendant la visite de travail en Russie (Moscou et Tambov). Il a signé avec le directeur des Archives militaires russes un accord en vue de la digitalisation des dossiers personnels complets des prisonniers luxembourgeois en URSS, notamment dans le camp de la NKVD à Tambov. Faisaient également partie de la délégation M. Jean-Pierre DOHM, témoin de la première génération et deux fils d'anciens prisonniers de Tambov, très engagés dans l'association du même nom.

Le Service de la Mémoire était représenté à Bad Arolsen (Allemagne) lors d'un workshop international dédié à la gestion des archives électroniques du Service International de Recherche. Un agent du Service a déposé, au nom du Gouvernement, une gerbe lors d'une cérémonie commémorative internationale au mois de septembre 2017 à Breendonk (Belgique).

Le lieu de mémoire que constitue la Villa Pauly, ancien siège de la Gestapo, a servi d'écrin à 2 expositions, à savoir :

- *La Grèce pendant la Deuxième Guerre mondiale*, réalisée en collaboration avec l'ambassade de Grèce à Luxembourg et l'aide du Ministère de la Culture ;
- *Les enfants d'Auschwitz*, réalisée en collaboration avec le *Zentrum für politische Bildung* et l'auteur Mayer, qui prit ensuite le chemin des anciennes synagogues de Mondorf et d'Ettelbruck.

L'expérience de cette dernière exposition qui pendant six semaines a vu défiler au-delà de 1.000 visiteurs est une incitation à continuer dans cette voie de dynamisation de la Villa Pauly à l'avenir.

C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de législation

C.8.1 Passage du Mémorial au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La [loi du 23 décembre 2016](#) concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique. Ainsi, le Journal officiel est passé de l'ère de l'impression papier vers l'ère numérique en conformité avec l'initiative « Digital Lëtzebuerg ». Il est par ailleurs le premier journal officiel européen à utiliser un sceau électronique.

Les travaux de refonte et d'optimisation du site [legilux.lu](#), entamés en 2016, ont donné naissance en date du 1^{er} janvier 2017 à la nouvelle version du portail [legilux.public.lu](#). Le design a été entièrement retravaillé, la recherche a progressé et de nombreuses fonctionnalités ont été ajoutées. Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le « linked open data ». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (European Legislation Identifier) constitue un des piliers du nouveau site.

Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Cette identification unique est facilitée par la publication, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'un seul acte par Mémorial dont seule la version électronique a désormais valeur légale. Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la Directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite „PSI“).

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. En 2016, 2 abonnements payants ont été souscrits.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B. Le Mémorial C a complètement disparu au profit de la nouvelle plateforme électronique du Recueil électronique des sociétés et associations « RESA » ([loi du 27 mai 2016](#)).

Il est intéressant de constater que les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation du Grand-Duché ont pu être baissés, en 2017, **de +/- 64 % par rapport à 2016**. En effet, alors qu'en 2016, les **frais** afférents (impression, travaux connexes, expédition) avaient atteint la somme de **4.154.331 euros**, les coûts de publication du journal officiel n'ont pas dépassé un total de +/- 1.500.000 euros en 2017.

C.8.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de **procédure législative et réglementaire**, le Service assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le Service Central de Législation assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

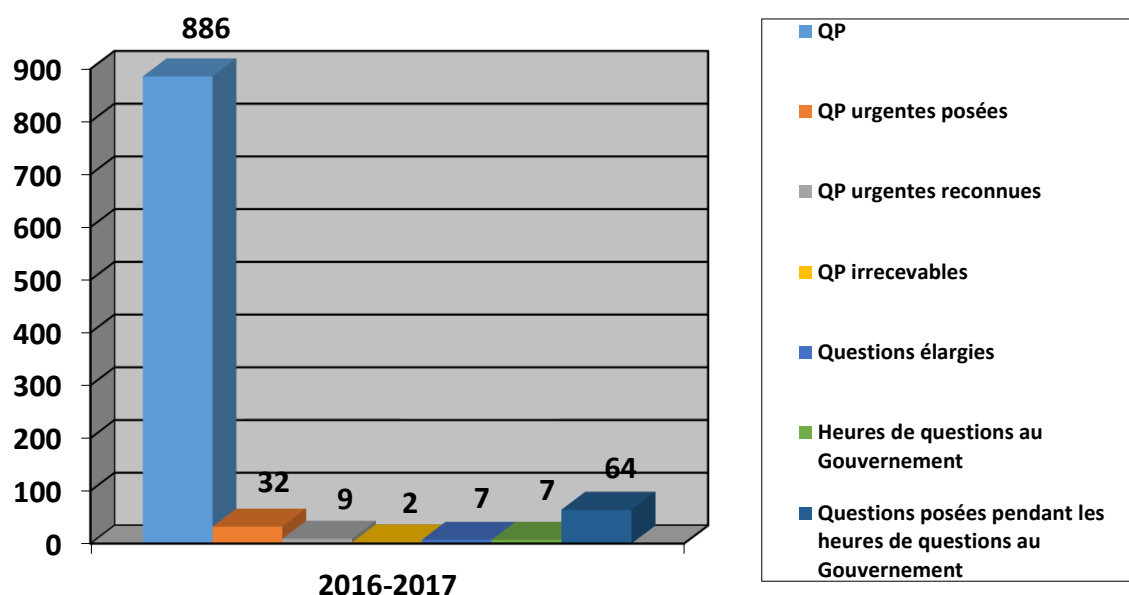
C.8.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2016-2017, 886 questions parlementaires ont été posées (dont 2 questions considérées comme irrecevables).

328 questions urgentes ont été posées dont 9 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

7 questions élargies ont été introduites.

7 séances d'heures de questions ont été organisées, totalisant 64 questions posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.2 Interpellations

11 interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017.

C.8.2.3 Débats

C.8.2.3.1 Débats de consultation

2 débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017. Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.2 Débats d'orientation

4 débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017. Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.3 Déclarations du Gouvernement

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017 ont eu lieu 5 déclarations du Gouvernement à la Chambre des Députés. Le détail des déclarations du Gouvernement lors de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.4 Heures d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017 ont été organisées 4 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité lors de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.5 Motions et résolutions

15 motions et 5 résolutions ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2016-2017.

Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2016-2017 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3 Statistiques concernant les publications

C.8.3.1 Publications en 2017

Ont été publiés en 2017 au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (recueil Mémorial A) :

89 lois

296 règlements grand-ducaux

50 règlements ministériels

2 règlements du Gouvernement en Conseil

20 arrêtés grand-ducaux

5 arrêts de la Cour Constitutionnelle

L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante :

Nombre total de directives communautaires transposées en 2017 : **27**

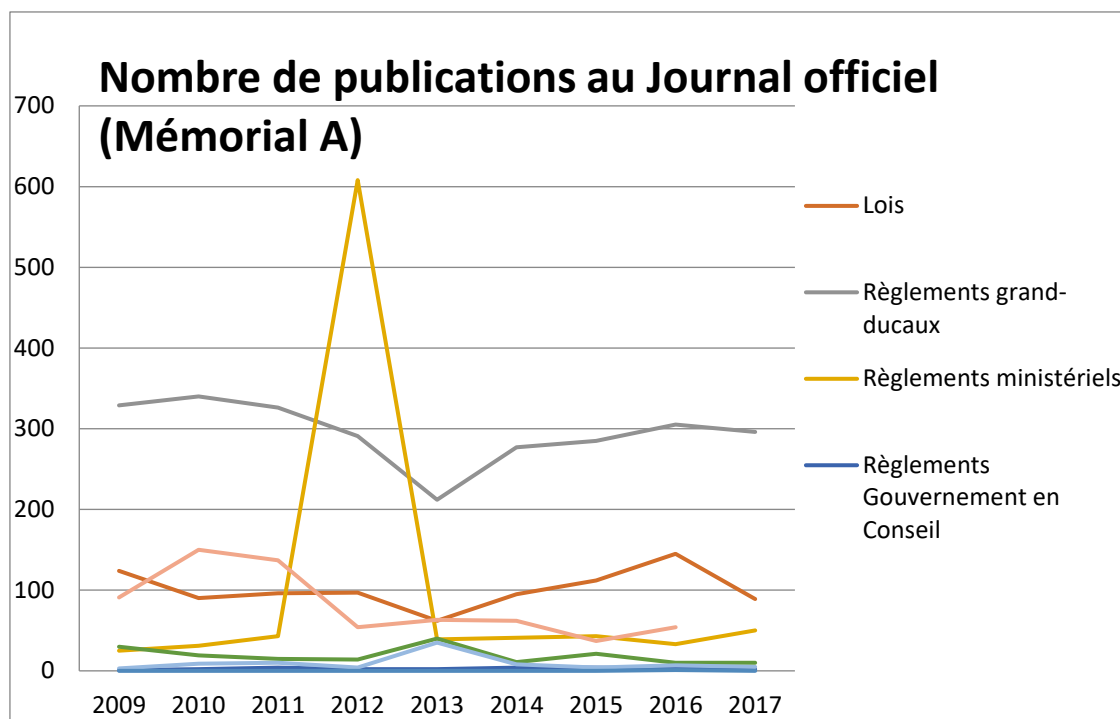
Nombre de directives communautaires transposées par loi : **15**

Nombre de directives communautaires transposées par règlement grand-ducal: **11**

Nombre de directives communautaires transposées par règlement ministériel: **1**

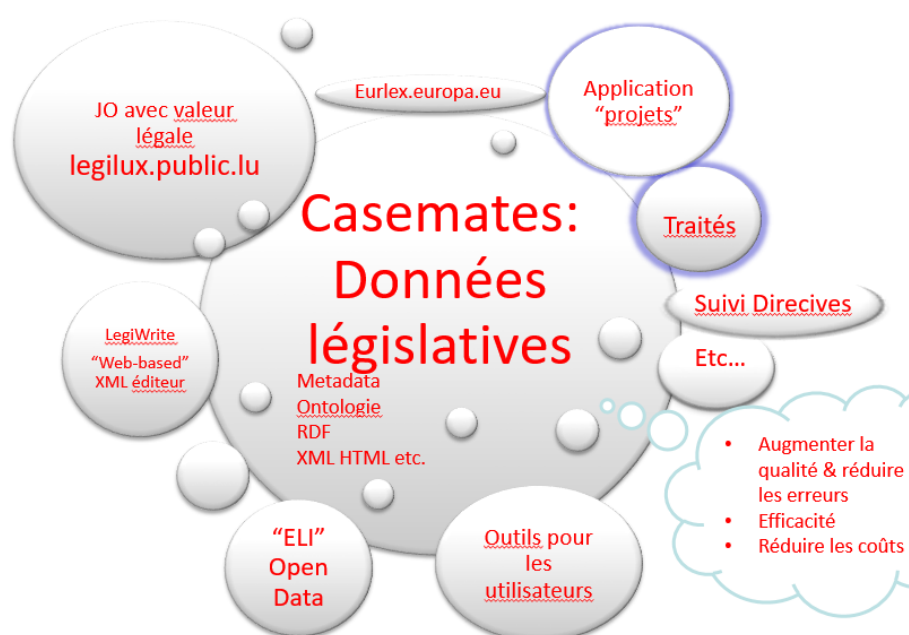
C.8.3.2 Publications de 2000 à 2017

Plus d'informations sont disponibles sur <http://legilux.public.lu/data-graphics>



C.8.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Le projet « [Casemates](#) » du Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute personne intéressée. Les systèmes de diffusion de la loi luxembourgeoise, Legilux pour la recherche et la navigation dans les textes de lois et Casemates pour l'accès aux données et aux fichiers bruts réutilisables, sont basés sur les technologies du web sémantique. Cette approche permet des descriptions riches et détaillées des textes de loi, qui s'appuient sur des référentiels pour tous les aspects de description d'une loi : ses thématiques, le type d'acte, son ministère d'origine, ses formats de fichier, etc.



C.8.4.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une [newsletter](#), renseignant journalièrement sur les publications récentes au Journal officiel.

Voir aussi le point C.7.1 « Passage du Mémorial au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg »

C.8.4.2 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg, par des machines et par des humains. Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml LegalDocML » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie du Journal officiel est également intégré dans le document.

C.8.4.3 Vocabulaires contrôlés

Tous Les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires>, permettant la compréhension, la navigation et la réutilisation de ses listes et de ses hiérarchies..

C.8.4.3.1 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information, et leur donner une meilleure compréhension de la loi permettra ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi savoir à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie, annule ou transpose, etc.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org, qui a été conduite dans le projet ELI (European Legislation Identifier). Le Luxembourg devient le premier pays à implémenter la diffusion des métadonnées de sa législation en direction des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.8.5 Export de données « Open Data »

Un export complet de la base de données de la législation du Grand-Duché de Luxembourg est disponible sur le portail Open Data : <https://data.public.lu/en/datasets/legilux-journal-officiel-du-grand-duche-de-luxembourg/>

C.8.5.1 Application « Traités »

L'application « Traités », développée en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et

multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. L'application « Traités » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.8.5.2 LEGITOOLS

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'État en vue de faciliter leur travail dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (*LegiCompil*), de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (*LegiQP*), du suivi des travaux parlementaires (*LegiShare*).



C.8.5.2.1 LegiCompil

L'application *LegiCompil* a été réalisée en collaboration avec le service Gestion et optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) et utilisant le *framework Prometa*.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'État intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'État, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

C.8.5.2.2 LegiShare

LegiShare est une plateforme de mise à disposition des documents relatifs aux travaux parlementaires (calendrier des travaux de la Chambre des Députés, convocations aux réunions des commissions parlementaires, ordres du jour de ces réunions, procès-verbaux, etc.). Elle permet à l'utilisateur de s'abonner aux documents concernant les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, de faire des recherches variées et d'être averti par courriel individuellement pour chaque commission lorsqu'un nouveau document est ajouté.

C.8.5.2.3 LegiQP

LegiQP est une plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels. Elle permet un échange électronique des informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels. En outre, le tableau de bord *LegiQP* facilite le suivi des questions parlementaires, permettant de filtrer les listes de questions et de générer des rapports par ministère.

C.8.5.2.4 LegiCE

LegiCE est une plateforme d'échange de documents électroniques océrisés entre le Service central de législation et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et

réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par la double voie électronique et en papier.

Par le biais de *LegiCE*, le Conseil d'État se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'État et authentique par rapport à la version papier. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'État dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès de la Haute Corporation de traiter le texte sous forme informatisée.

C.9 Commissariat de la Protection des banques de données de l'État

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan des principales activités réalisées lors de l'année 2017 et ce relativement à la préparation des départements ministériels, administrations et organismes étatiques (les entités) à l'assurance de la conformité de leurs traitements avec le nouveau paquet législatif européen qui concerne la protection des données à caractère personnel.

Ce nouveau cadre légal exige de tous les acteurs d'être en mesure de démontrer le respect des principes de base et d'avoir pris les mesures appropriées pour que chaque traitement des données à caractère personnel soit lors de chacune de ses étapes conforme aux règles en vigueur et respectueux des droits des personnes concernées.

Pour ce faire, en date du 30 juin 2017, le Conseil de Gouvernement a avalisé le mode opératoire proposé par le Commissariat, qui préconise en particulier de guider de manière coordonnée les entités dans leur préparation aux règles applicables uniformément à partir du 25 mai 2018 à travers l'Union européenne.

Ainsi, sous l'impulsion du Commissariat les entités sont amenées à intégrer la protection de la vie privée des usagers et de leurs données à caractère personnel dans leurs valeurs et politiques au moyen de lignes de conduites à mettre en place avec le soutien de la hiérarchie et l'implication active des équipes opérationnelles.

Principales étapes :

- Afin d'assurer la cohérence de la démarche, le Commissariat institue en 2016 un groupe de travail interministériel, dont il assure la présidence. Ce groupe de travail est constitué d'environ 80 correspondants chargés de relayer les informations et de veiller à ce que la mise en œuvre des étapes nécessaires à la mise en conformité au sein des respectives entités d'appartenance se fasse dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, le Commissariat assure la rédaction et la diffusion de différents documents, dont un glossaire, afin de constituer une charpente cognitive commune, condition liminaire pour un développement cohérent du projet dont question.
- En date du 13 février 2017, le programme de travail global articulé autour de grands 5 axes (repris ci-dessous), ainsi que la démarche à suivre, sont présentés préalablement au groupe de travail interministériel :
 -
 - 1. Analyse et documentation des activités de traitements de données à caractère personnel (l'inventaire), par référence à leurs bases légales et aux notions, critères, conditions juridiques de licéité et proportionnalité des opérations.
 - 2. Examen critique des mesures préventives et d'encadrement « safeguards » en place, et de leur adéquation compte tenu des risques/vie privée (degré de probabilité et de gravité).
 - Minimisation des données ;
 - Limitation des accès, utilisations, transmissions (au regard des finalités déterminées découlant des missions légales) ;
 - Mesures techniques de sauvegarde et d'ordre organisationnel ;
 - Routines de contrôles internes ;
 - Nécessité d'un DPIA's pour les traitements à grand risque.
 - 3. Vérification de la transparence à l'égard des administrés et facilitation de l'exercice de leurs droits.
 - Notices d'information sur les formulaires, sites web et dans les salles de guichet
 - Procédure pour le traitement des demandes d'accès, de rectification, d'effacement

4. Mise au point d'une « *policy* » de bonne gouvernance relative aux données personnelles.
 - Sensibilisation du personnel, lignes de conduite à élaborer, à diffuser, à faire respecter
 - Procédures internes concernant les incidents, dysfonctionnements et « *data breach* »
 - Démarche qualité et d'amélioration progressive (le cas échéant audits périodiques)
 -
 5. Initialiser l'implémentation d'une démarche de « *Data protection by design & by default* »
 - Implication cruciale du CTIE (et du CISS) qui jouent un rôle central au niveau du choix des architectures, systèmes et du développement des applications.
 - Clarification des relations entre responsables du traitement et sous-traitants/prestataires pour la mise en œuvre des règles d' « *accountability* ».
 - Documentation des rôles respectifs
- Création d'un outil ad hoc (sur base de l'anc. DBSecure) permettant de recenser, tel que prévu par la réglementation, tous les traitements englobant des données personnelles. Cet outil informatique dénommé « DataREG » (Data processing register) est mis à disposition des correspondants afin de les aider dans la réalisation de l'inventaire relatif à leurs respectives entités d'appartenance. Rédaction du guide de l'utilisateur « DataReg ».
 - Début mai, organisation d'une séance interactive de formation dans le but de permettre aux correspondants d'approfondir les concepts liés à la protection des données.
 - Mi-Mai, finalisation d'un cahier de charges qui via une procédure négociée va déboucher sur le choix d'un consultant externe. Ce consultant a pour mission, sous la coordination et les instructions du Commissariat, de multiplier les missions d'accompagnement réalisées.
 - Le 5 octobre 2017, organisation de la première manifestation nationale « Journée de la protection des données à caractère personnel auprès des administrations étatiques ». Cette manifestation placée sous égide de M. le Premier ministre visait à informer les dirigeants des différentes entités et à leur permettre d'appréhender avec la connaissance indispensable les travaux en cours. Après l'allocution de M. le Premier ministre, et le message du Contrôleur européen M. Giovanni Buttarelli, le programme s'est poursuivi avec des présentations thématiques portant sur différents aspects du nouveau cadre légal.
 - Création d'un espace « *Sharepoint* » dédié au groupe de travail interministériel. Les différents documents de travail et d'information y sont disponibles. L'accès est ouvert aux membres dudit groupe, correspondants et délégués officiellement désignés par leur chef d'administration/de département ou leur ministère.
 - Mi-octobre, passage en revue systématique auprès de chaque entité des fiches d'inventaire saisies. Préparation des travaux inhérents aux étapes suivantes.
 - Réunions diverses.

D. ANNEXES

D.1 Visites auprès de Monsieur le Premier ministre au cours de 2017

12 janvier	Visite officielle de Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne
1 ^{er} février	Visite de travail de M. Suma Chakrabarti, Président de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement
9 février	Entretien avec M. Gervais Pelissier, Directeur général du Groupe Orange
16 février	Visite de M. Prakash Sharan Mahat, Ministre des Affaires étrangères du Népal
30 mars	- Visite de travail de M. Pavel Filip, Premier ministre de la République de Moldova - Visite de M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale de la République française
4 avril	Visite de M. Michel Barnier, Négociateur en chef de la Commission européenne chargé de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni au titre de l'article 50 TUE
5 avril	Visite de M. António Costa, Premier ministre du Portugal
3 mai	Visite de M. Philippe Richert, Président du Conseil régional du Grand Est, France
10 mai	Visite de M. Bohuslav Sobotka, Premier ministre de la République tchèque
11 mai	Visite de SAR la Duchesse de Cambridge – Inauguration exposition 150 Joërs Traité de Londres
22 mai	Visite de M. Norbert Lammert, Président du Bundestag, Allemagne
23 - 24 mai	Visite d'État de M. Marcelo Rebelo De Sousa, Président du Portugal
20 juin	Visite de travail de M. Jüri Ratas, Premier ministre d'Estonie
17 juin	Visite de M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen
6 juillet	Visite de M. Carlos Moedas, Commissaire européen à la Recherche, à l'Innovation et à la Science
11 juillet	- Visite de M. Santos, Président de l'Assemblée nationale du Cap Vert - Visite de M. Soro, Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire
14 juillet	Visite de travail de M. Günther Öttinger, Commissaire européen en charge du Budget et des Ressources humaines
29 août	Visite de M. Emmanuel Macron, Président de la République française
14 septembre	Visite de Mme Mariva Gabriel, Commissaire européenne pour l'économie et de la société numériques
25 septembre	Visite de Mme Cecilia Malmström, Commissaire européenne au Commerce
4 octobre	Visite de M. Donald Tusk, Président du Conseil européen
9 octobre	Visite de travail M. Pierre Moscovici, Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires
12 octobre	- Entrevue avec Mme Kersti Kaljulaid, Présidente de la République d'Estonie - Visite M. Dimitris Avramopoulos, Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté - Visite de M. Jean-Luc Bohl, Président du Conseil de Metz Métropole
26 octobre	Visite de M. Andreï Kobiakov, Premier ministre de Biélorussie
5 décembre	Visite de M. Jean Rottner, Président de la région Grand Est, France
9 - 12 décembre	Visite de travail de M. Michael Müller, bourgmestre-gouverneur de Berlin, Allemagne

D.2 Déplacements de Monsieur le Premier ministre à l'étranger au cours de l'année 2017

15 janvier	Déplacement à Düsseldorf à l'occasion du « Neujahrsempfang der Freien Demokraten NRW »
17 - 19 janvier	World Economic Forum Annual Meeting 2017 à Davos
27 - 29 janvier	Déplacement à Vienne à l'occasion du « NEOS-Mitgliederversammlung »
3 février	Conseil européen à Malte
27 - 28 février	Mobile World Congress à Barcelone
9 - 10 mars	Conseil européen à Bruxelles
16 - 17 mars	Visite de travail à Tallinn
25 mars	Sommet célébrant le 60 ^{ème} anniversaire de la signature des traités de Rome
18 - 22 avril	Visite de travail au Canada
29 avril	Conseil européen-Brexit à Bruxelles
5 - 7 mai	- Déplacement officiel à Paris-3 ^{ème} édition de « Révélation » au Grand Palais - Déplacement à Berlin-émission « Anne Will »
17 - 18 mai	Festival de Cannes
25 mai	Sommet spécial de l'OTAN à Bruxelles
2 - 5 juin	Visite officielle en Slovaquie
8 - 10 juin	Visite officielle à Astana, Kazakhstan
11 - 14 juin	Visite officielle en Chine
16 - 18 juin	Visite officielle en Roumanie - Bucarest et Sibiu
18 - 19 juin	Sommet Benelux-Višegrad
21 juin	Sommet des Premiers ministres des pays du Benelux, des pays baltes et nordiques à La Haye
22 juin	Conseil européen à Bruxelles
24 au 25 juin	Déplacement à Vienne à l'occasion de la Fête nationale luxembourgeoise
1 ^{er} juillet	Cérémonie d'hommage européen à M. Helmut Kohl à Strasbourg
4 juillet	Réception au Consulat honoraire à Trèves
5 juillet	Cérémonie d'hommage à Mme Simone Veil à Paris
12 juillet	Déplacement à Londres aux quarts de finale du tournoi de Wimbledon
17 - 18 juillet	Conseil UE informel Télécom à Tallinn
20 - 21 juillet	Déplacement officiel à Paris - entrevues avec le Premier ministre et le Président de la République française
27 août	Déplacement à Spa-Francorchamps
3 - 5 septembre	Biennale de Venise
17 - 20 septembre	72 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York
20 - 22 septembre	Déplacement officiel à San Francisco et à Los Angeles
23 septembre	Déplacement à Cologne à l'occasion de la REEL 2017
29 septembre	Digital Summit à Tallinn
16 - 18 octobre	Visite de travail en Russie - Moscou et Tambov
19 - 20 octobre	Conseil européen à Bruxelles
6 - 7 novembre	Déplacement officiel à Lisbonne, Portugal
8 novembre	Sommet Benelux à La Haye
17 novembre	Social Summit for Faire Jobs and Growth à Göteborg
23 novembre	10 ^e Réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois au Palais d'Egmont « Gäichel X » à Bruxelles
24 novembre	Sommet du Partenariat oriental à Bruxelles
27 - 28 novembre	Visite conjointe de M. le Premier ministre Xavier Bettel et M. le Premier ministre Charles Michel au Mali
29 - 30 novembre	Déplacement officiel à Abidjan, Côte d'Ivoire, 5 ^e Sommet UE-UA
4 décembre	Conseil UE Télécom à Bruxelles

12 décembre	Déplacement officiel au One Planet Summit à Paris
14 - 15 décembre	Conseil européen à Bruxelles

D.3 Participation de Monsieur le Premier ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2017

10 janvier	- Vœux de Nouvel An du Gouvernement à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse - Entrevue avec M. Mark Tluszcz, CEO Mangrove Capital - Réception de Nouvel An de la Bauerenallianz
11 janvier	Réception de Nouvel An de la Presse
12 janvier	- Réception de Nouvel An de la Chambre des Salariés - Réception de Nouvel An du Conseil économique et social
13 janvier	Présentation des Vœux de Nouvel An des Ramoneurs-Fumistes
20 janvier	Colloque international « Questions sur l'avenir du travail de mémoire » - discours d'ouverture
26 janvier	- Visite coopérations Wiltz à Wiltz - Entrevue Prof. Dr. Schmidhuber (Guestspeaker FEDIL) - Réception de Nouvel An de la FEDIL
1 ^{er} février	Réunion dans le cadre du semestre européen - Gouvernement et Partenaires sociaux
2 février	Lancement de la Présidence luxembourgeoise Grande Région aux Rotondes, Luxembourg
6 février	Assemblée plénière constitutive du Conseil économique et social
7 février	Soirée gastronomique au Lycée technique de Bonnevoie
8 février	Visite de la Rédaction du Tageblatt
10 février	49 ^{ème} Cortège Saint-Valentin
14 février	Visite de l'entreprise Ceratizit
16 février	Visite des entreprises Talkwater et La Provençale
2 mars	- Cérémonie de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires à la Cour des comptes européenne - discours - Ouverture du Luxembourg Film Festival
6 mars	Signature d'un memorandum of understanding (MoU) avec Paypal
13 mars	Réunion dans le cadre du semestre européen - Gouvernement et Partenaires sociaux
21 mars	Remise d'une Bretzel par la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries
31 mars	Ouverture officielle de la saison 2017 du Parc Merveilleux, Bettembourg
2 avril	46 ^e édition du Concours national Jonk Fuerscher au Forum Geeseknäppchen
3 avril	Ouverture de la conférence « Data Driven Public Administration and Digital Pole », en présence de M. Andrus Ansip, Vice-Président de la Commission européenne pour le marché numérique unique
24 avril	Inauguration du bâtiment rénové de l'Athénée de Luxembourg
25 avril	Déclaration sur l'État de la Nation
4 mai	Visite à la Commune de Weiswampach
9 mai	Conférence ICT-Spring Europe - Discours d'ouverture
12 mai	Visite au Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg
19 mai	40 ^{ème} Anniversaire de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises
22 mai	Visite IFSB Institut de Formation sectoriel du Bâtiment
29 mai	- Lancement National Digital Skills Coalition - intervention - Entrevue avec Monsieur Jan De Nul, CEO Jan de Nul Group
30 mai	- Event Partnership-Day-Interdisciplinary - intervention - Inauguration du nouveau siège ING
31 mai	- Entrevue avec M. Boekhoudt, CEO Guardian Europe - 10^{ième} anniversaire de l'entreprise Arnold Kontz
1 juin	Visite au Lycée du Nord à Wiltz

15 juin	25 ^e anniversaire de la Sacred Heart University à Luxembourg - remise d'un doctorat honoris causa à M. le Premier ministre
23 juin	Programme Fête nationale
26 juin	Dîner de gala Eurotoques
27 juin	Rencontre avec correspondants européens à la Banque européenne d'investissements, Luxembourg
28 juin	Fintech Awards Luxembourg - discours
29 juin	- Visite de la <i>Gebléishal</i> , Esch Belval - 20 ^e anniversaire de l'Institut luxembourgeois de Régulation
30 juin	Fin Tech Hackaton à Kirchberg - discours
4 juillet	- Sommet informel Grande Région, Schengen - Départ 4 ^e étape du Tour de France - Remise des diplômes de fin d'année 2017 au Lycée des garçons, Luxembourg
5 juillet	Chairman's dinner ABBL
6 juillet	30 ^e anniversaire Erasmus, Esch-Belval
7 juillet	Remise des diplômes de fin d'études secondaires – Lycée technique de Bonnevoie
8 juillet	Cérémonie officielle 190 ^e anniversaire de Michel Rodange, Waldbillig
9 juillet	Visite de la Porte ouverte au Härebiërg
10 juillet	- Cérémonie d'ouverture session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie - Visite de M. le Prof-Dr. Christoph Meinel du Hasso-Plattner-Institut - Rencontre avec les syndicats UE - Visite de Luxembourg Air Rescue
13 juillet	Visite de l'entreprise Wolff-Weyland, Noerdange
26 juillet	Visite de la Maison Relais (World City Miselerland 2017), Schengen
28 juillet	Présentation Minettetour ORT Sud, Fonds de Gras
31 août	Commémoration nationale du 75 ^e anniversaire de la proclamation par le « Gauleiter » de l'Enrôlement forcé à Wiltz
2 septembre	Festivités fusion communes de Mompach et Rosport
8 septembre	Opening ceremony China Everbright Bank (Europe)
12 septembre	Lancement Vodafone Tomorrow Street
24 septembre	Inauguration d'une sculpture, Helmsange
26 septembre	Pose de la 1 ^{ère} pierre de la Fondation Maison de la Porte ouverte, Luxembourg
27 septembre	- Déjeuner au Palais grand-ducal avec les Chefs d'État germanophones - Pressereise EU-Institutionen in Luxemburg
2 octobre	FEDIL-Jonk Entreprises - intervention de M. le Premier ministre
3 octobre	- Visite au Lycée classique de Diekirch - Inauguration du nouvel immeuble de la Société Général Bank and Trust
4 octobre	- Réception de la Fête Saint-Michel (Police Lëtzebuërg) - Séance académique 15 ^e anniversaire IFSB, Krakelshaff, Bettembourg - Inauguration Luxembourg Science Center, Differdange
6 octobre	Visite du <i>Landesuebstbauereveräin</i> au Conseil de Gouvernement
13 octobre	Amazon All hands Event Coque, Luxembourg
24 octobre	Conseil UE extraordinaire Télécom, Luxembourg
9 novembre	- Visite du Lycée classique d'Echternach - Expo Die Kinder von Auschwitz à la Villa Pauly - Séance académique du 50 ^e anniversaire CGFP au Cercle Cité
10 novembre	- Visite de la Foire de l'étudiant, Luxembourg - 25 ^e anniversaire Eldorado (Melusina), Luxembourg
13 novembre	- Future of Materials Summit Luxembourg – discours d'ouverture - Visite de l'entreprise Ferrero

14 novembre	Conférence BIM Building Information Modeling à la Chambre des Métiers
15 novembre	- Allocution d'ouverture Internet Days à la Chambre de Commerce - Soirée Jeunes Chambre économique à la BGL BNP Paribas
16 novembre	- Accueil des évaluateurs GRECO (Conseil de l'Europe) - Visite de Mme Gwynne Shotwell, Présidente et COO de SpaceX - Remise du Polio Award au Cercle Munster
20 novembre	- Visite de l'entreprise Moutarderie de Luxembourg, Munsbach - Visite de l'entreprise Kaempff-Kohler, Munsbach - Remise du rapport 2017 du Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
25 novembre	- Ouverture Bazar danois, Luxembourg - Bazar International
7 décembre	Conférence en présence de M. Herman Van Rompuy à l'Abbaye Neumünster
10 décembre	Inauguration du funiculaire et du tram
11 décembre	Deutsch-luxemburgisches Wirtschaftsforum à la Chambre de Commerce
13 décembre	Soirée de gala «Celebrating Luxembourg » Maison Moderne
20 décembre	Visite de Vinsmoselle, Wellenstein
22 décembre	Rencontre Entreprise-Étudiant – discours d'ouverture